



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2011**



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

- 1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
 - 1.1 États de situations financières consolidés
 - 1.2 Comptes de résultat consolidés
 - 1.3 État des variations des capitaux propres consolidés
 - 1.4 État des résultats globaux consolidés
 - 1.5 États des flux de trésorerie consolidés
 - 1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

- 2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1 États de situations financières consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (1)
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 060,8	4 045,9
Goodwill	9	3 256,9	3 264,7
Immobilisations corporelles nettes	11	8 882,0	8 782,6
Titres disponibles à la vente	12	395,9	410,9
Prêts et créances au coût amorti	12	700,7	662,3
Instruments financiers dérivés	12	259,1	193,5
Participations dans les entreprises associées		490,9	498,2
Autres actifs		80,0	87,3
Impôts différés Actif	7	755,1	754,7
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		18 881,4	18 700,1
ACTIFS COURANTS			
Prêts et créances au coût amorti	12	266,6	196,8
Instruments financiers dérivés	12	5,5	34,4
Clients et autres débiteurs	12	3 805,3	4 118,0
Stocks		290,1	331,0
Autres actifs		1 116,8	1 172,9
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	12	23,5	14,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 247,3	2 493,5
TOTAL ACTIFS COURANTS		7 755,1	8 361,3
TOTAL ACTIF		26 636,5	27 061,4
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe		4 863,9	4 946,1
Participations ne donnant pas le contrôle		1 995,3	1 871,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	6 859,2	6 817,2
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	15	1 431,5	1 289,0
Dettes financières	12	8 554,8	8 035,6
Instruments financiers dérivés	12	90,7	156,4
Autres passifs financiers	12	2,7	3,1
Autres passifs		645,3	602,1
Impôts différés Passif	7	573,9	583,9
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		11 298,9	10 670,1
PASSIFS COURANTS			
Provisions	15	563,7	545,6
Dettes financières	12	1 363,6	2 035,2
Instruments financiers dérivés	12	11,3	32,8
Fournisseurs et autres créanciers	12	2 871,0	2 752,5
Autres passifs		3 668,8	4 208,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 478,4	9 574,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		26 636,5	27 061,4

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(1) Données au 31 décembre 2011 retraitées; voir Note 1.3.

1.2 Comptes de résultat consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	3	15 101,6	14 829,6
Achats		(3 486,9)	(3 439,5)
Charges de personnel		(3 764,4)	(3 663,3)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 036,0)	(1 178,8)
Autres charges opérationnelles		(5 925,2)	(5 757,6)
Autres produits opérationnels		256,7	249,0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 145,8	1 039,4
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		3,5	(4,5)
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(87,5)	(69,0)
Restructurations		(78,4)	(39,9)
Effets de périmètre		63,5	122,4
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents		5,2	43,4
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	1 052,1	1 091,8
Charges financières		(563,5)	(557,4)
Produits financiers		144,3	152,6
Résultat financier	6	(419,2)	(404,8)
Impôt sur les bénéfices	7	(185,7)	(174,2)
Quote-part de résultat des entreprises associées		22,4	37,4
RESULTAT NET		469,6	550,2
Résultat net part du Groupe		251,4	322,8
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		218,2	227,4
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	0,45	0,60

1.3 État des variations des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2010	489 699 060	1 958,8	4 002,9	(1 881,4)	(43,4)	21,1	(30,2)	744,8	4 772,6	1 854,2	6 626,8
Résultat net				322,8					322,8	227,4	550,2
Autres éléments du résultat global				(51,9)	(109,1)	115,7	-		(45,3)	(80,4)	(125,7)
Résultat global				270,9	(109,1)	115,7	-	-	277,5	147,0	424,5
Souscriptions d'actions réservées aux salariés (a)	9 896 038	39,6	46,1						85,7		85,7
Rémunération sur base d'actions				29,0					29,0		29,0
Dividendes distribués en numéraire (b)				(68,8)					(68,8)	(172,7)	(241,5)
Dividendes distribués en actions (b)	19 008 731	76,0	171,7	(247,7)					-		-
Coupons des titres super subordonnés								(23,7)	(23,7)		(23,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(16,4)			(6,2)		(22,6)		(22,6)
Augmentation/réduction de capital (c)	(8 370 000)	(33,5)	(65,3)						(98,8)	34,9	(63,9)
Affectation à la réserve légale			(8,2)	8,2							
Transactions entre actionnaires				(12,6)					(12,6)	29,6 (d)	17,0
Regroupements d'entreprises				4,2					4,2	(22,2)	(18,0)
Autres variations				3,6					3,6	0,3	3,9
Capitaux propres au 31 décembre 2011	510 233 829	2 040,9	4 147,2	(1 911,0)	(152,5)	136,8	(36,4)	721,1	4 946,1	1 871,1	6 817,2
Capitaux propres au 31 décembre 2011	510 233 829	2 040,9	4 147,2	(1 911,0)	(152,5)	136,8	(36,4)	721,1	4 946,1	1 871,1	6 817,2
Résultat net				251,4					251,4	218,2	469,6
Autres éléments du résultat global		-	-	(80,5)	35,4	13,2			(31,9)	99,1	67,2
Résultat global		-	-	170,9	35,4	13,2	-	-	219,5	317,3	536,8
Rémunération sur base d'actions				23,1					23,1		23,1
Dividendes distribués en numéraire (e)				(330,8)					(330,8)	(231,2)	(562,0)
Coupons des titres super subordonnés								(23,7)	(23,7)		(23,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(4,5)			26,4		21,9		21,9
Augmentation/réduction de capital									-	0,7	0,7
Transactions entre actionnaires				0,6					0,6	22,2 (f)	22,8
Regroupements d'entreprises				0,6					0,6	14,8	15,4
Autres variations				6,6					6,6	0,4	7,0
Capitaux propres au 31 décembre 2012	510 233 829	2 040,9	4 147,2	(2 044,5)	(117,1)	150,0	(10,0)	697,4	4 863,9	1 995,3	6 859,2

(a) Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Sharing 2011", le capital social a été augmenté de 9,9 millions d'actions, soit un montant de 85,7 millions d'euros net de frais.

(b) L'Assemblée Générale du 19 mai 2011 a accordé, pour le dividende de 0,65 euro à verser par action, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. Ce dividende a été versé le 27 juin 2011 à hauteur de 68,8 millions d'euros en numéraire et 247,7 millions d'euros en actions soit une augmentation de 19 008 731 du nombre d'actions.

(c) Le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2011 a décidé une réduction de capital par annulation de 8 370 000 actions.

(d) Variation liée principalement à l'impact de dilution de Sita France, sans perte de contrôle, dans la société Boone Comenor suite à une augmentation de capital souscrite exclusivement par Renault, réduisant la participation de Sita France dans la société à 76,31%.

(e) L'Assemblée Générale du 24 mai 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2011, soit un dividende total distribué de 330,8 millions d'euros.

(f) Concerne principalement l'impact de la dilution de Sita France, sans perte de contrôle, dans la société Boone Comenor suite à une cession de titres à Renault et à une augmentation de capital souscrite exclusivement par Renault, portant in fine la participation de Sita France dans la société à 66,97%.

1.4 État des résultats globaux consolidés

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2012 Quote-part du Groupe	31 décembre 2012 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2011	31 décembre 2011 Quote-part du Groupe	31 décembre 2011 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
<i>En millions d'euros</i>							
RESULTAT NET		469,6	251,4	218,2	550,2	322,8	227,4
Actifs financiers disponibles à la vente	12	57,0 (a)	57,0	-	(57,0)	(56,8)	(0,2)
Couverture d'investissement net		(14,2)	(11,4)	(2,8)	(37,5)	(39,2)	1,7
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	13	(1,9)	0,9	(2,8)	(6,0)	(2,7)	(3,3)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	13	(1,2)	(1,0)	(0,2)	1,1	2,0	(0,9)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	7	0,1	(0,5)	0,6	15,9	15,4	0,5
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt		(9,6)	(9,6)	-	(27,8)	(27,8)	-
Ecarts de conversion		118,2 (b)	13,2	105,0	38,8	115,7	(76,9)
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES		148,4	48,6	99,8	(72,5)	6,6	(79,1)
Pertes et gains actuariels		(111,3)	(110,5)	(0,8)	(81,1)	(79,3)	(1,8)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	7	30,1	30,0	0,1	27,9	27,4	0,5
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES		(81,2)	(80,5)	(0,7)	(53,2)	(51,9)	(1,3)
RESULTAT GLOBAL		536,8	219,5	317,3	424,5	277,5	147,0

(a) Variation consécutive essentiellement à l'extourne de la variation négative de la juste valeur des titres ACEA. Cette perte de valeur est dorénavant constatée dans le compte de résultat (se référer aux Notes 5 et 12).

(b) Cette variation est principalement liée à l'appréciation du peso chilien.

1.5 État des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net	469,6	550,2
- Quote-part de résultat consolidé d'entreprises associées	(22,4)	(37,4)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	39,4	32,3
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	1 117,5	1 142,8
- Effets de périmètre, autres éléments non récurrents	(67,9)	(165,9)
- Autres éléments sans effet de trésorerie	23,6	29,4
- Charge d'impôt	185,7	174,2
- Résultat financier	419,2	404,8
MBA avant résultat financier et impôt	2 164,7	2 130,4
+ Impôt décaissé	(112,9)	(163,2)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	305,3	(65,3)
Flux issus des activités opérationnelles	2 357,1	1 901,9
Investissements corporels et incorporels	(1 222,4)	(1 409,7)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(6,4)	(186,5)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises	(65,2)	(51,1)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(20,1)	(22,0)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	33,8	69,0
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	77,3	69,7
Cessions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises	2,6	3,5
Cessions de titres disponibles à la vente	31,0	14,9
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	13,4	9,0
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	19,1	34,0
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	(146,4)	(92,2)
Flux issus des activités d'investissement	(1 283,3)	(1 561,4)
Dividendes payés (a)	(601,1)	(280,6)
Remboursement de dettes financières	(1 491,2)	(1 472,3)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (b)	(9,0)	251,0
Intérêts financiers versés	(432,1)	(379,2)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	48,1	46,0
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissements net et soultes sur instruments financiers dérivés (c)	(67,8)	6,4
Augmentation des dettes financières	1 157,2	2 130,3
Augmentation / diminution de capital	(0,1)	20,2
Achat / vente de titres d'autocontrôle	20,2	(24,3)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	0,6	(0,5)
Flux issus des activités de financement	(1 375,2)	297,0
Effet des variations de change et divers	55,2	29,5
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	(246,2)	667,0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 493,5	1 826,5
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 247,3	2 493,5

(a) y compris retenues à la source.

La variation entre les deux exercices est liée au paiement des dividendes pour partie en actions en 2011 et entièrement en numéraire en 2012.

(b) En 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a cédé 229 millions d'euros de titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions.

(c) Le Groupe applique une nouvelle définition de l'agrégat « endettement financier net » (cf. note 12.3).

Afin d'assurer la cohérence avec cette nouvelle définition et afin de présenter distinctement l'impact non récurrent des soultes sur dénouement d'instruments financiers dérivés, les flux liés aux instruments dérivés de couvertures d'investissement net et les soultes versées/reçues lors du dénouement d'instruments financiers dérivés sont dorénavant positionnés sur une ligne spécifique du tableau de flux intitulée « Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés ». L'information comparative de l'exercice 2011 a été retraitée afin de présenter les flux de trésorerie concernés selon cette nouvelle présentation.

1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Base de présentation

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense – France.

Le Groupe est un acteur mondial dans les domaines de l'Eau et de la Propreté. Il est issu du regroupement effectué en 2008 par le Groupe SUEZ de l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement, au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, dans le cadre de la fusion entre Gaz de France et SUEZ. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY est coté au marché Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 13 février 2013, le Conseil d'administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Référentiel

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont fournies pour les deux derniers exercices 2011 et 2012, et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2012, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union Européenne¹.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2011, à l'exception des éléments mentionnés en Note 1.2.1 ci-dessous.

1.2.1 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2012

- Amendements IAS 12 - Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents. Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.
- Amendement IFRS 7 - Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers. Se reporter à la Note 12.3.3 du présent chapitre.

1.2.2 Amendements IFRS applicables en 2013 et anticipés par le Groupe en 2011

- Amendements IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global

1.2.3 Normes IFRS et amendements applicables en 2013

- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur;
- IAS 19 Révisée – Avantages du personnel;

¹ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir – Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers;
- Improvements to IFRS 2009-2011 - *Améliorations aux normes internationales d’information financière IFRS*¹.

L’analyse des incidences de l’application de ces normes et amendements est en cours.

S’agissant de l’impact de la révision de la norme IAS 19, le Groupe ayant opté en 2006 pour une comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global, celui-ci devrait être peu significatif ; les premiers travaux réalisés confirment le caractère mineur de cet impact.

1.2.4 Normes IFRS et amendements applicables en 2014

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés;
- IFRS 11 – Partenariats;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d’autres entités;
- Amendement IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises;
- Amendements IAS 32 – Présentation - Compensations d’actifs financiers et de passifs financiers.

L’analyse des incidences de l’application de ces normes est en cours.

1.2.5 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l’occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- les regroupements d’entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 Retraitement des états financiers consolidés 2011 conformément à IAS 8

Au cours du 2^{ème} semestre 2012, il a été détecté que l’utilisation d’un modèle incomplet et de certains paramètres de calcul erronés avait généré des calculs de marge erronés au sein de Utility Service Group (USG), groupe consolidé par intégration globale, prestataire de services pour la maintenance de 4500 châteaux d’eau aux Etats-Unis, dont la devise fonctionnelle est l’USD.

Les travaux menés en 2012 ont mis évidence que l’essentiel de l’incidence cumulée de cette erreur existait déjà au 1^{er} août 2008, date de la prise de contrôle de Utility Service Group par SUEZ ENVIRONNEMENT, affectant ainsi la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de cette opération, et donc le goodwill, le coût de regroupement d’entreprises demeurant inchangé.

Les systèmes de gestion de Utility Service Group ont permis de chiffrer l’incidence cumulée de cette erreur. Au 31 décembre 2011, le poste d’autres passifs non courants ainsi que le poste d’impôt différé actif ont ainsi été corrigés respectivement de +32,8 millions d’euros et de +13,4 millions d’euros dans l’état de situation financière consolidé en contrepartie du goodwill pour un montant de +19,4 millions d’euros. Dans la mesure où cette erreur n’a pas d’incidence sur le compte de résultat consolidé de l’exercice 2011, les impacts sur le bilan au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2011 étant identiques à l’exception de l’effet de change non significatif, il n’est pas présenté d’états de situations financières consolidés retraités au 1^{er} janvier 2011.

Des mesures correctives ont été mises en place pour renforcer en 2012 la fiabilité du modèle de détermination des marges du groupe USG, et adapter en conséquence les dispositifs de contrôle interne.

Les montants facturés aux clients du groupe USG n’ont été en aucun cas affectés par ces erreurs.

¹ Ces normes, amendements et interprétations n’étant pas encore adoptées par l’Union européenne, il s’agit d’une traduction libre

1.4 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

1.5 Utilisation d'estimations et du jugement

La crise financière a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation des risques, en particulier de contrepartie, dans l'évaluation des instruments financiers. Cet environnement de crise et de volatilité extrême des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.5.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux Notes 1.6.4.1 et 1.6.7),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter à la Note 1.6.15),
- les passifs pour renouvellement,
- les instruments financiers (se reporter à la Note 1.6.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur (se reporter à la Note 1.6.16),
- les marges à terminaison des contrats de construction,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.5.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.5.1.2 Valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.5.1.3 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.5.1.4 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.5.1.5 Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.5.1.6 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.5.1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.5.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

1.5.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.5.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieures au 1er janvier 2010.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou du règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.6 Méthodes comptables

1.6.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence :

- Les sociétés du périmètre de consolidation contrôlées exclusivement par le Groupe sont intégrées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les États financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle, et de celles qui sont mises en équivalence est présentée dans la Note 26 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2012 et 2011.

1.6.2 Méthodes de conversion

1.6.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.6.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.6.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.6.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.6.3 Regroupements d'entreprises et variations d'intérêts

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.6.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.6.4.1 Goodwills

A. Détermination des goodwills

L'application au 1er janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de

- i. la contrepartie transférée,
- ii. le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

B. Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.6.7 « Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwills relatifs à des entreprises associées sont présentées en « quote-part de résultat des entreprises associées ».

1.6.4.2 Autres immobilisations incorporelles

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions,
- des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

1.6.5 Immobilisations corporelles

1.6.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.6.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

	Principales durées d'amortissement (années)
Constructions *	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

* Y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 15.4.

1.6.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – *Accords de concession de services – Informations à fournir* traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes, tandis qu'IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession ;

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du débiteur. Ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public ; et que le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur ;
- et le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) c'est à dire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « *pass through* »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif incorporel » qui doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (« Build Operate Transfer ») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans les états de situations financières ;
- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle « actif incorporel » la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession,
 - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.6.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes
 - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu
 - Baisse de la demande,

- Au titre des indices internes
 - Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement
 - Performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.6.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.6.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.6.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.6.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente « take-or-pay » qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.6.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.6.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39.

1.6.10.1 Actifs financiers

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés. Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir infra). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne « Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat (se reporter à la Note 12.1.1.2).

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie ainsi que les créances clients et autres débiteurs.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

C. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter à la Note 1.6.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.6.10.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit « incorporé ». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante « dérivé incorporé », à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante « passif financier » déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1^{er} janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

1.6.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit « hôte » qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- que séparée du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ;
- et que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué dans les états de situations financières à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits

dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique « Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois, et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le

cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;

- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.6.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.6.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie de Degrémont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la Note 1.6.16 « Chiffre d'affaires », pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Clients et autres débiteurs » des états de situations financières). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers » des états de situations financières).

1.6.14 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Instruments réglés en actions

1.6.14.1 Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas

échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.6.14.2 Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

1.6.14.3 Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

1.6.15 Provisions

1.6.15.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 de ne pas appliquer la méthode dite du « corridor », et de comptabiliser directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments des résultats globaux. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés et le rendement attendu des placements en couverture de ces obligations sont présentés en résultat financier.

1.6.15.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour reconstitution de site (activité propre). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.6.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau
- Déchets
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.6.16.1 Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.6.16.2 Déchets

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente – d'énergie électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.6.16.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.6.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est

déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement.

Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.6.17 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC 2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au Marked to Market (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Marked to Market) des Instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles,
- Pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courants,
- Charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37,

- Effets périmètre

Cette ligne regroupe :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes ;
- les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés.
- Autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente.

1.6.18 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

1.6.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé

n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location-financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.6.20 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super-subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

NOTE 2 Opérations majeures de l'exercice 2012

2.1 Cession d'Eurawasser

Le 13 février 2012, SUEZ ENVIRONNEMENT a finalisé la cession de sa filiale allemande Eurawasser, spécialisée dans la distribution d'eau potable et les services d'assainissement, au Groupe Remondis. Annoncée en décembre 2011, l'opération d'un montant de 95 millions d'euros, a reçu l'approbation des autorités de concurrence compétentes.

2.2 SUEZ ENVIRONNEMENT et RWE signent un accord avec la municipalité de Budapest pour la cession de leur participation dans Budapest Water Works

Conformément à l'accord préliminaire signé le 16 avril 2012, SUEZ ENVIRONNEMENT et RWE ont cédé, le 29 juin dernier, à la municipalité de Budapest leur participation respective de 25 % dans Budapest Water Works, société des eaux de Budapest, acquise en 1997.

Cet accord amiable intervient suite au souhait de la ville de gérer en direct l'exploitation du service des eaux et s'est conclu dans le cadre des termes prévus par le contrat.

2.3 Offre Publique de Rachat intermédiée sur la souche 2014 et nouvelle émission obligataire

Le 11 juin 2012, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé une offre de rachat intermédiée sur la souche 2014, émise en 2009 et portant un coupon fixe de 4,875 %. À l'issue du processus, 191,3 millions d'euros d'obligations à échéance 2014 ont été rachetées. Cette opération avait pour objectif non seulement de refinancer une partie de cette souche à échéance 2014, mais aussi d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe.

Le même jour, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé un abondement sur la souche obligataire à 10 ans de 250 millions d'euros, échéance 24 juin 2022, portant un coupon fixe de 4,125 %.

La souche 2014 était couverte par des swaps de variabilisation qualifiés de *fair value hedge*, qui ont été débouclés ou déqualifiés à hauteur de 191,3 millions d'euros. Par ailleurs, la nouvelle souche 2022 a été entièrement variabilisée par des swaps eux aussi qualifiés de *fair value hedge*.

2.4 Contrat de l'usine de dessalement de Melbourne

Une provision complémentaire de 83 millions d'euros avait été constatée au 30 juin 2012 dans le cadre de la construction de l'usine de Melbourne. Elle avait notamment pour objet de faire face à des surcoûts et de couvrir divers aléas au regard du cadre local et contractuel complexe.

Lors du second semestre 2012, la construction de l'usine s'est achevée. Cet achèvement a donné lieu à l'obtention de l'ensemble des jalons contractuels de réception progressive de l'usine :

- Réception commerciale provisoire le 29 septembre et livraison d'un volume de 150 000 m³ / jour,
- Réception commerciale le 17 novembre confirmant l'atteinte de la pleine capacité de production (450 000 m³ / jour),
- Reliability Testing Finalisation ("RTF") le 17 décembre à l'issue de la réussite des tests de fiabilité.

Sur cette base et compte tenu de la levée de certains aléas, le Groupe a repris une partie (20 millions d'euros) de la provision constatée au 30 juin. Sur l'ensemble de l'année, l'impact en résultat opérationnel courant s'élève donc à -63 millions d'euros. L'exploitation et la maintenance de l'usine sont dorénavant confiées à la co-entreprise réunissant Degrémont (60%) et Thiess (Groupe Leighton) (40%) pour les 27 prochaines années.

SUEZ ENVIRONNEMENT et son partenaire le Groupe Leighton considèrent néanmoins que la majorité des surcoûts intervenus à ce jour sont liés à des éléments dont certains relèvent de la force majeure, et qu'ils ne leur sont pas imputables en totalité. Une première réclamation portant sur la survenance d'aléas climatiques majeurs durant la réalisation du projet a été notifiée par Aquasure à l'Etat du Victoria en date du 30 janvier 2013.

2.5 Cession d'United Water Connecticut (Etats-Unis)

Le 4 septembre, United Water, filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT, a finalisé la cession de ses activités d'eau réglementées dans le Connecticut à Aquarion Water Company pour un montant de 37,6 millions de dollars américains.

2.6 Cession d'Altiservice

SUEZ ENVIRONNEMENT à travers sa filiale Lyonnaise des Eaux France a cédé 100% de sa participation dans Altiservice, société spécialisée dans l'exploitation des remontées mécaniques dans les domaines skiables des Pyrénées, à la société COGAC, filiale de GDF SUEZ.

2.7 Accord pour la cession de PT PAM Lyonnaise Jaya

SUEZ ENVIRONNEMENT a signé le 18 octobre un accord pour la cession de sa participation de 51% dans PT PAM Lyonnaise Jaya à Manila Water Co.

La transaction reste conditionnée à l'obtention des approbations gouvernementales.

PT PAM Lyonnaise Jaya est responsable de la gestion des eaux de l'ouest de Jakarta depuis 1998 en vertu d'un accord de 25 ans avec PAM Jaya, société contrôlée par la province de Jakarta.

2.8 Plan mondial d'attribution gratuite d'actions GDF SUEZ

Le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 30 octobre 2012 a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle attribution gratuite d'actions au bénéfice de ses salariés dont ceux de SUEZ ENVIRONNEMENT qui recevront ainsi à terme 15 actions GDF SUEZ chacun.

Les conditions sont décrites dans la Note 21 « Paiements fondés sur des actions ».

NOTE 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – *Information sectorielle*, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Comme cela était déjà le cas lors des exercices précédents, les secteurs opérationnels retenus par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Eau Europe ;
- Déchets Europe ;
- International ;
- Autres.

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- Déchets Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- International : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés).

Le secteur Autres est principalement constitué de holdings dont SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et Capitaux Engagés sont réconciliés aux comptes consolidés.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Hors Groupe	Groupe	TOTAL	Hors Groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 325,2	18,8	4 344,0	4 205,7	25,8	4 231,5
Déchets Europe	6 542,3	41,9	6 584,2	6 416,6	45,8	6 462,4
International	4 219,7	32,9	4 252,6	4 197,2	38,2	4 235,4
Autres	14,4	78,9	93,3	10,1	77,7	87,8
Elimination des transactions internes		(172,5)	(172,5)		(187,5)	(187,5)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	15 101,6	-	15 101,6	14 829,6	-	14 829,6

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	1 182,7	1 212,5
Déchets Europe	799,8	880,7
International	504,1	470,9
Autres	(36,6)	(51,2)
TOTAL EBITDA	2 450,0	2 512,9

Résultat Opérationnel Courant (ROC)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	581,9	608,3
Déchets Europe	309,4	387,7
International	323,1	130,8
Autres	(68,6)	(87,4)
TOTAL ROC	1 145,8	1 039,4

Dotations aux Amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	(400,1)	(378,0)
Déchets Europe	(480,3)	(469,2)
International	(215,8)	(187,1)
Autres	(4,9)	(4,2)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(1 101,1)	(1 038,5)

Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	6 883,3	6 435,7
Déchets Europe	4 240,4	4 439,7
International	3 384,2	3 484,8
Autres	(71,7)	33,5
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	14 436,2	14 393,7

NB : le total des capitaux employés 2011 a été modifié, pour prise en compte de la correction sur USG expliquée en Note 1.3 à hauteur de 13,4 millions d'euros.

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	(465,6)	(613,8)
Déchets Europe	(472,2)	(559,9)
International	(356,2)	(486,1)
Autres	(19,5)	(10,0)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 313,5)	(1 669,8)

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions d'intérêts complémentaires dans des entités contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans le tableau de flux de trésorerie.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
France	5 446,5	5 344,7	2 589,3	2 673,3
Europe	5 038,2	5 183,1	8 461,2	8 239,4
International	4 616,9	4 301,8	3 385,7	3 481,0
Total	15 101,6	14 829,6	14 436,2	14 393,7

3.4 Réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat Opérationnel Courant

En millions d'euros	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat Opérationnel Courant	1 145,8	1 039,4
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 036,0	1 178,8
(-) Paiements en actions (IFRS2)	23,6	29,3
(-) Charges nettes décaissées des concessions	244,6	265,4
EBITDA	2 450,0	2 512,9

3.5 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

En millions d'euros	31 déc. 2012	31 déc. 2011
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	12 942,8	12 828,5
(+) Goodwills nets	3 256,9	3 264,7
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP et mise à la juste valeur)	388,2	460,1
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	962,7	859,1
(+) Participation dans des entreprises associées	490,9	498,2
(+) Créances clients et comptes rattachés	3 805,3	4 118,0
(+) Stocks	290,1	331,0
(+) Autres actifs courants et non courants	1 196,8	1 260,2
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 709,6)	(1 660,4)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 871,0)	(2 752,5)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 314,2)	(4 810,1)
(-) Autres passifs financiers	(2,7)	(3,1)
CAPITAUX EMPLOYÉS	14 436,2	14 393,7

NB : le total des capitaux employés 2011 a été modifié, pour prise en compte de la correction sur USG expliquée en Note 1.3 à hauteur de 13,4 millions d'euros.

NOTE 4 Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Chiffre d'affaires	15 101,6	14 829,6
Achats	(3 486,9)	(3 439,5)
Charges de personnel	(3 764,4)	(3 663,3)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 036,0)	(1 178,8)
Autres produits et charges opérationnels	(5 668,5)	(5 508,6)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 145,8	1 039,4

4.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Vente, transport et distribution d'électricité	494,6	432,9
Eau et déchets	13 113,2	12 722,2
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service	1 493,8	1 674,5
TOTAL	15 101,6	14 829,6

4.2 Charges de personnel

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Avantages à court terme	(3 636,3)	(3 566,7)
Paiements fondés sur des actions	(23,6)	(28,8)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(104,5)	(67,8)
TOTAL	(3 764,4)	(3 663,3)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la Note 21.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 16. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (se reporter à la Note 16.2.3) et sur régimes à cotisations définies (se reporter à la Note 16.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Amortissements	(1 101,1)	(1 038,5)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(24,4)	(42,1)
Variation nette de provisions	89,5	(98,2)
TOTAL	(1 036,0)	(1 178,8)

Les amortissements se répartissent en 772,0 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 329,1 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les Notes 10 et 11.

La variation nette des provisions s'explique principalement par la reprise de provision sur perte à terminaison relative à la construction de l'usine de dessalement de Melbourne, suite à sa mise en service en 2012.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Autres produits opérationnels	256,7	249,0
Autres charges opérationnelles	(5 925,2)	(5 757,6)
Sous-traitance	(1 819,8)	(1 809,8)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(679,5)	(601,4)
Autres charges	(3 425,9)	(3 346,4)
TOTAL	(5 668,5)	(5 508,6)

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : charges de location, personnel extérieur, et honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

NOTE 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 145,8	1 039,4
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	3,5	(4,5)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(87,5)	(69,0)
Restructurations	(78,4)	(39,9)
Effets de périmètre	63,5	122,4
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5,2	43,4
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 052,1	1 091,8

5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles un produit de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat ;
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (cash-flow hedges).

5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
PERTE DE VALEURS :		
<i>Goodwills</i>	(1,7)	-
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(29,2)	(17,8)
Actifs financiers	(65,3)	(57,4)
TOTAL	(96,2)	(75,2)
REPRISES DE PERTES DE VALEUR :		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	4,9	3,6
Actifs financiers	3,8	2,6
TOTAL	8,7	6,2
TOTAL	(87,5)	(69,0)

5.2.1 Pertes de valeur sur goodwills

Au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011, les tests ponctuels menés sur les *goodwills*, en application de la procédure décrite en Note 9, n'ont donné lieu à la constatation d'aucune perte de valeur significative.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors goodwills

En 2012, ce poste enregistre principalement des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles dans les secteurs opérationnels Eau Europe et Déchets Europe.

En 2011, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles étaient principalement liées aux difficultés apparues sur une usine dans le domaine du recyclage des plastiques (Déchets Europe).

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2012, ce poste comprend principalement une perte de valeur de 60,0 millions d'euros constatée par le Groupe sur les titres non-consolidés Acea, société cotée à la Bourse de Milan, sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2012 (cf. Note 12.1.1).

En 2011, ce poste enregistrait notamment les pertes de valeur sur une participation dans le domaine de l'eau en Europe. En outre, il incluait par ailleurs des pertes de valeur sur des créances liées à des contrats de concession à l'international.

5.3 Restructurations

En 2012, ce poste enregistre principalement les coûts liés aux plans de restructuration décidés par Agbar dans ses activités espagnoles et par Degrémont (essentiellement en France), ainsi que les coûts des plans d'adaptation liés au ralentissement de l'activité décidés sur le secteur Déchets Europe.

En 2011, les frais de restructuration étaient principalement liés aux décisions prises par Sita Australia dans le cadre de la prise de contrôle de WSN Environmental Solutions.

5.4 Effets de périmètre

En 2012, ce poste comprend principalement :

- une plus-value de 34 millions d'euros résultant de la cession des titres Eurawasser, telle que décrite dans la Note 2 ;
- une plus-value de 18 millions d'euros constatée lors de la cession par Lyonnaise des Eaux de ses titres Altiservice, telle que décrite en Note 2 ;
- une plus-value de 6 millions d'euros résultant de la cession par United Water de ses activités d'eau régulées dans le Connecticut (Etats-Unis) (se référer à la Note 2).

En 2011, ce poste comprenait principalement une plus-value de 57 millions d'euros constatée lors de la cession de 70 % des activités régulées de Bristol Water par Agbar, ainsi qu'une plus-value de 31 millions pour réévaluation, à une juste valeur de 65 millions d'euros, de la quote-part conservée, en application de la norme IAS 27 révisée §34. Les frais externes liés à cette opération étaient inclus dans ce poste.

5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,2	35,2
Cessions de titres	4,0	8,2
Total	5,2	43,4

En 2012, ce poste n'enregistre que des montants individuellement non significatifs.

En 2011, le poste incluait principalement la plus-value de cession réalisée par Degrémont lors de la vente de son ancien siège social à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), pour 34 millions d'euros.

NOTE 6 Résultat financier

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(466,2)	55,6	(410,6)	(446,3)	49,2	(397,1)
Autres produits et charges financiers	(97,3)	88,7	(8,6)	(111,1)	103,4	(7,7)
RESULTAT FINANCIER	(563,5)	144,3	(419,2)	(557,4)	152,6	(404,8)

Suite au changement de définition de l'agrégat "endettement financier net" (cf Note 12.3 "Endettement financier net"), des reclassements ont été opérés entre "coût de la dette nette" et "autres produits et charges financiers". Afin d'assurer la comparabilité entre les deux périodes, un produit net de 2,1 millions d'euros a été reclassé en 2011 du poste "coût de la dette nette" vers le poste "autres produits et charges financiers".

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

En millions d'euros	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(428,8)	-	(428,8)	(404,4)	-	(404,4)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(22,1)	-	(22,1)	(41,4)	-	(41,4)
Résultats latents des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	45,7	45,7	-	46,0	46,0
Coûts d'emprunts capitalisés	-	6,7	6,7	-	2,5	2,5
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(15,3)	3,2	(12,1)	-	0,7	0,7
Coût de la dette nette	(466,2)	55,6	(410,6)	(446,3)	49,2	(397,1)

Le coût de la dette nette au 31 décembre 2012 augmente de 13,5 millions d'euros pour les raisons suivantes :

- augmentation des charges d'intérêt liée à la prise en compte en année pleine des obligations émises courant 2011 et impact du nouveau programme de titrisation déconsolidant des créances commerciales pour 12,1 millions d'euros (se reporter à la Note 12.3.3 titrisation de créances) ;
- pour partie compensée par la baisse au 31 décembre 2012 des pertes nettes de change sur dettes financières et des couvertures sur emprunts, directement liées à l'évolution des taux de change.

6.2 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Autres charges financières		
Désactualisation des provisions	(83,3)	(87,0)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(7,2)	(12,2)
Résultats de change	-	(1,1)
Autres charges financières	(6,8)	(10,8)
Total	(97,3)	(111,1)
Autres produits financiers		
Résultat des couvertures économiques sur autres éléments financiers	1,9	3,3
Rendement attendu des actifs de couverture	26,9	32,4
Produits des titres disponibles à la vente	25,1	30,8
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	12,0	15,7
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	8,2	10,7
Autres produits financiers	14,6	10,6
Total	88,7	103,4
Total autres produits et charges financiers	(8,6)	(7,7)

NOTE 7 Impôt sur les sociétés

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 185,7 millions d'euros (contre 174,2 millions d'euros en 2011). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôt exigible	(171,7)	(96,6)
Impôts différés	(14,0)	(77,6)
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(185,7)	(174,2)

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros		31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat net		469,6	550,2
- Part dans les entreprises associées		22,4	37,4
- Impôt sur les bénéfices		(185,7)	(174,2)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)		632,9	687,0
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>		72,9	128,1
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>		560,0	558,9
Taux d'impôt normatif de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY (B)	(1)	36,10%	36,10%
Charge d'impôt théorique (C) = (A) x (B)		(228,5)	(248,0)
En effet :			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions française et étrangères		66,5	73,9
Différences permanentes	(2)	(45,2)	(10,3)
Eléments taxés à taux réduit ou nul	(3)	17,0	5,8
Compléments d'impôt	(4)	(23,2)	(23,4)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(5)	(18,4)	(69,4)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus		33,0	20,6
Effet des changements de taux d'impôt	(6)	(17,2)	14,1
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(7)	11,7	65,7
Autres		18,7	(3,2)
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		(185,7)	(174,2)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)		29,3%	25,4%

(1) En 2011, le taux global de l'impôt sur les sociétés en France a été augmenté à 36,10 % pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros. Ce taux résulte de l'instauration d'une contribution exceptionnelle de 5 % applicable au titre des exercices 2011 et 2012. Cette mesure a été prolongée en décembre 2012 pour deux exercices supplémentaires, soit jusqu'en 2014. Pour les sociétés françaises, les différences temporelles dont le reversement est planifié après 2014 continuent d'être valorisées au taux de 34,43%.

(2) En 2012, l'augmentation des différences permanentes provient essentiellement de l'impact de la non déductibilité de la perte de valeur comptabilisée sur les titres Acea ainsi que de l'effet de la limitation de la déductibilité des charges financières nettes pour les sociétés françaises.

(3) Comprend notamment l'impact de l'imposition à taux réduit ou nul des plus-values de cession d'Eurawasser en Allemagne et d'Altiservice en France.

(4) Comprend essentiellement l'impôt sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes en France.

(5) En 2011 concernait principalement la non reconnaissance d'une partie des impôts différés actifs sur les filiales de Degremont en Australie.

(6) Comprend essentiellement l'impact de la réévaluation des passifs d'impôts différés chez Agbar suite à l'augmentation du taux d'impôt de sa filiale Aguas Andinas au Chili (passage de 17% à 20%) en 2012.

(7) Comprend notamment l'incidence de la déduction pour capital risque en Belgique, ainsi que l'impact des crédits d'impôt et du régime fiscal applicable dans les DOM (Départements d'Outre Mer) français. En 2011, cette rubrique incluait essentiellement l'effet des reprises de provisions pour risques fiscaux pour 53 millions d'euros.

La progression du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2012 par rapport à celui de l'année 2011 résulte principalement :

- De la réévaluation des impôts différés passifs chez Agbar, suite à l'augmentation du taux d'impôt au Chili (17% à 20%).
- Du caractère non déductible de la perte de valeur enregistrée sur les titres Acea.
- De l'impact de la nouvelle réglementation fiscale française qui limite la déductibilité des charges financières nettes.

Ces impacts sont pour partie compensés par :

- L'augmentation des résultats de cession taxés à taux réduit ou nul.

Le faible taux effectif d'impôt au 31 décembre 2012, comme en 2011, s'explique notamment par la présence du Groupe dans des pays à taux d'imposition plus avantageux comme le Chili ou le Royaume Uni.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit / de la charge d'impôts différés du compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	73,4	49,8
Engagements de retraite	7,7	(8,5)
Concessions	(21,4)	2,8
Provisions non déduites	2,1	(14,1)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(2,2)	4,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	(6,5)	(11,8)
Autres	(13,7)	(67,1)
Total	39,4	(44,6)
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(22,5)	(21,3)
Concessions	7,1	(2,9)
Provisions à caractère fiscal	(2,8)	0,6
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	1,9	(2,2)
Autres	(37,1)	(7,2)
Total	(53,4)	(33,0)
Impôts différés nets	(14,0)	(77,6)

En 2012, les montants présentés sur la ligne « Reports déficitaires » sont principalement liés à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur reports déficitaires au sein de l'intégration fiscale australienne.

En 2011, le montant présenté sur la ligne « Autres » d'impôts différés actifs provenait quant à lui principalement de l'utilisation par Agbar d'impôts différés actifs pour crédit d'impôt sur investissements à l'étranger.

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	(0,7)	0,7
Ecarts actuariels	30,1	27,8
Couverture d'investissement net	1,0	15,2
Couverture de flux de trésorerie	(0,2)	-
Total hors quote-part des entreprises associées	30,2	43,7
Quote-part des entreprises associées	(1,4)	12,0
Total	28,8	55,7

7.3 Impôts différés dans l'état de situation financière

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2011	741,3	(583,9)	157,4
Correction d'erreur (cf Note 1.3)	13,4	-	13,4
Solde retraité au 1^{er} janvier 2012	754,7	(583,9)	170,8
Effet résultat de la période	39,4	(53,4)	(14,0)
Effet autres éléments du résultat global	30,3	(0,2)	30,2
Effet périmètre	(10,5)	11,3	0,8
Effet change	2,3	(13,3)	(11,1)
Autres effets	(24,5)	29,0	4,5
Effet de présentation nette par entité fiscale	(36,6)	36,6	-
Au 31 décembre 2012	755,1	(573,9)	181,2

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	399,7	335,4
Engagements de retraite	241,2	200,1
Concessions	95,7	111,4
Provisions non déduites	202,7	215,0
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	122,8	124,0
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	27,5	22,5
Autres	193,2	174,1
Total	1 282,7	1 182,5
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(951,1)	(861,3)
Concessions	(18,8)	(16,4)
Provisions à caractère fiscal	(11,7)	(16,7)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(1,5)	(3,7)
Autres	(118,4)	(113,6)
Total	(1 101,5)	(1 011,7)
Impôts différés nets	181,2	170,8

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 399,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 335,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes du Groupe d'intégration fiscale français, toutes différences temporelles confondues, reste stable par rapport à l'ouverture et s'élève au 31 décembre 2012 à 334 millions d'euros.

Le management considère que le Groupe d'intégration fiscale français pourra consommer l'intégralité des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits reportables à horizon du plan à moyen terme (à hauteur d'environ 45%) ou au delà.

Pour mémoire, une décision d'agrément avait été accordée en 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques portant sur le transfert à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Pour la détermination des comptes consolidés, les déficits transmis sur agrément sont chaque année remis à jour afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration fiscale dans le périmètre SUEZ.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2012, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 150,8 millions d'euros pour les déficits ordinaires, contre 172,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 71,0 millions d'euros au 31 décembre 2012, comparé à 76,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

NOTE 8 Résultat par action

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
<i>Numérateur (en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	251,4	322,8
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en septembre 2010	(23,7)	(23,7)
Résultat net part du Groupe ajusté	227,7	299,1
<i>Dénominateur (en millions)</i>		
Nombre moyen d'actions en circulation	508,7	489,1
- versement du dividende en actions le 27 juin 2011	-	9,8
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions en circulation (a)	508,7	498,9
<i>Résultat par action (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe par action	0,45	0,60
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,45	0,60

(a) Le nombre moyen d'actions en circulation au 31 décembre 2011 tient compte prorata temporis de l'impact du versement du dividende en actions le 27 juin 2011.

Les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés ainsi que les plans d'options d'achats d'actions réservés aux salariés n'ont d'impact significatif ni au 31 décembre 2012, ni au 31 décembre 2011.

NOTE 9 Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2010	3 228,7	(100,7)	3 128,0
Correction d'erreur (cf. Note 1.3)	19,4		19,4
Solde retraité au 1er Janvier 2011	3 248,1	(100,7)	3 147,4
Variations de périmètre	81,8	-	81,8
Pertes de valeur	-	-	-
Ecarts de conversion	40,2	(1,5)	38,7
Autres	(3,2)	-	(3,2)
Au 31 décembre 2011	3 366,9	(102,2)	3 264,7
Variations de périmètre	(11,8)	-	(11,8)
Pertes de valeur	-	(1,7)	(1,7)
Ecarts de conversion	6,0	(0,7)	5,3
Autres	0,4	-	0,4
Au 31 décembre 2012	3 361,5	(104,6)	3 256,9

En 2012, la variation nette des goodwills ressort à -7.8 millions d'euros. Elle résulte principalement :

- d'une part de la cession d'Eurawasser et de la cession par United Water de ses activités d'eau régulées dans le Connecticut, telles que décrites en Note 2 ;
- d'autre part de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'entités dans le secteur opérationnel Déchets Europe ;
- et enfin d'effets change (principalement liés aux variations des dollars américain et de Hong-Kong, de la livre sterling, de la couronne suédoise et du peso chilien).

Les principales variations se détaillent comme suit :

- cession d'Eurawasser : - 26,2 millions d'euros
- cession des activités d'eau régulées par United Water : -2,3 millions d'euros
- intégration d'entités dans le secteur opérationnel Déchets Europe : +10,7 millions d'euros
- effets change +5,3 millions d'euros

En 2011, la variation nette de goodwills ressortait à 117,3 millions d'euros. Elle provenait essentiellement :

- d'une part de la constatation de nouveaux goodwills générés par la prise de contrôle d'entités à l'international (WSN Environmental Solutions en Australie) et l'intégration globale d'entités précédemment non consolidées dans le secteur opérationnel Eau Europe ;
- d'autre part de l'impact de mise à la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables liée à ces différentes opérations.

Au final, cette variation se répartissait principalement comme suit :

- Sita Australia : + 39,5 millions d'euros
- intégration d'entités dans le secteur opérationnel Eau Europe : +26,5 millions d'euros
- effets change : + 38,7 millions d'euros.

Les effets change étaient principalement liés aux variations de change des dollars australien, américain ainsi que de la livre sterling.

9.2 Principales UGT goodwill

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2012	31 décembre 2011
UGT Significatives			
Sita France	Déchets Europe	540,2	529,3
Agbar (a)	Eau Europe	518,9	391,1
Sita News	Déchets Europe	514,5	515,4
United Water	International	396,4	410,0
Sita UK	Déchets Europe	381,1	372,3
Lyonnaise des Eaux	Eau Europe	312,0	304,5
Sita Australia	International	185,2	185,0
Sita Waste Services	International	179,5	182,6
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros soit 5% du montant total du goodwill)		229,1	374,5
TOTAL		3 256,9	3 264,7

(a) En 2012, l'UGT Agbar inclut désormais l'entité USG. Le montant comparable en 2011 aurait été de 516,5 millions d'euros.

9.3 Test de perte de valeur

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre et du Plan à Moyen Terme (PMT) pour la suite du business plan.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme approuvé par le Comité de Direction du Groupe. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 2 % et 3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre¹ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2012 sont comme en 2011 compris entre 5,1 % et 7,0 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par un changement d'hypothèse clé : le taux d'actualisation. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

¹ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwill présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clé décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Principales hypothèses utilisées sur les goodwill significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le goodwill est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
Sita France	DCF + confirmation par multiple (*)	5,61%
Sita News	DCF + confirmation par multiple (*)	5,83%
United Water - activité régulée	multiples (*) + DCF	5,08%
Agbar	DCF + confirmation par multiple (*)	5,91%
Sita UK	DCF + confirmation par multiple (*)	6,02%
Lyonnaise des Eaux	DCF + confirmation par multiple (*)	5,14%
Sita Waste Services	DCF + confirmation par multiple (*)	6,82%
Sita Australia	DCF + confirmation par multiple (*)	7,05%

(*) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT goodwill qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
Sita France	36%	-27%	-23%	30%
Sita News	36%	-27%	-23%	30%
United Water - activité régulée	119%	-73%	-25%	41%
Agbar	56%	-44%	-36%	47%
Sita UK	56%	-44%	-36%	46%
Lyonnaise des Eaux	30%	-21%	-18%	25%
Sita Waste Services	34%	-28%	-22%	27%
Sita Australia	15%	-13%	-10%	12%

Modification d'une UGT

L'UGT « Agbar » inclut désormais l'entité USG (Utility Service Group), en conformité avec la définition des UGT selon IAS 36.

Agbar a développé des solutions et prestations de services spécifiques, tels que la fourniture de solutions et de technologies industrielles (construction, technologies environnementales), ou la prestation de services (assurance, systèmes d'information, télérelève, gestion clients, knowledge management et R&D), regroupées sous l'appellation « Aqualogy ». Agbar vend désormais aux Etats-Unis ces prestations, par l'intermédiaire d'USG.

Cela passe par une intégration complète d'USG dans le plan de développement et de ventes de ses technologies par Agbar, ainsi que par la définition de prix de transfert internes sur certaines des technologies brevetées développées par Agbar en propre.

Par conséquent, les flux générés par USG ne sont plus considérés comme indépendants de ceux d'Agbar.

A ces convergences financières et opérationnelles vient s'ajouter un reporting managérial unique de ces entités.

9.4 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwill s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Eau Europe	836,2	726,7
Déchets Europe	1 536,8	1 513,6
International	883,9	1 024,4
Autres	-	-
Total	3 256,9	3 264,7

La répartition par secteur opérationnel présentée ci-dessus est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

NOTE 10 Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>				
A. Valeur brute				
au 31 décembre 2010	320,9	3 845,8 (a)	1 410,6	5 577,2
Acquisitions	55,1	257,4	55,4	367,9
Cessions	(10,4)	(29,0)	(9,7)	(49,1)
Ecarts de conversion	(2,1)	74,0	(4,1)	67,8
Variations de périmètre	(1,5) (b)	28,3 (b)	79,7 (b)	106,5
Autres	9,8	29,8	(8,1)	31,5
au 31 décembre 2011	371,8	4 206,3	1 523,8	6 101,8
Acquisitions	58,6	274,9	50,4	383,9
Cessions	(9,4)	(61,3)	(4,8)	(75,5)
Ecarts de conversion	1,1	(6,1)	3,1	(1,9)
Variations de périmètre	3,3	(54,4) (c)	14,4	(36,7)
Autres	38,4	(155,1)	81,4	(35,3)
au 31 décembre 2012	463,8	4 204,3	1 668,3	6 336,3
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés				
au 31 décembre 2010	(227,5)	(1 181,8) (a)	(389,1)	(1 798,4)
Amortissements	(34,1)	(204,6)	(54,9)	(293,6)
Pertes de valeur	(4,5)	0,2	(1,1)	(5,4)
Cessions	9,1	29,1	9,4	47,6
Ecarts de conversion	1,5	(9,5)	(0,2)	(8,2)
Variations de périmètre	(0,1) (b)	5,2 (b)	(0,7) (b)	4,4
Autres	(4,3)	(14,7)	16,7	(2,3)
au 31 décembre 2011	(259,9)	(1 376,1)	(419,9)	(2 055,9)
Amortissements	(52,6)	(223,6)	(52,9)	(329,1)
Pertes de valeur	(0,1)	(5,5)	(3,8)	(9,4)
Cessions	8,4	59,2	3,8	71,4
Ecarts de conversion	(0,2)	3,6	0,3	3,7
Variations de périmètre	0,4	38,4 (c)	0,3	39,1
Autres	0,1	(117,2)	121,7	4,6
au 31 décembre 2012	(303,9)	(1 621,2)	(350,5)	(2 275,6)
C. Valeur comptable nette				
au 31 décembre 2010	93,3	2 663,9	1 021,6	3 778,8
au 31 décembre 2011	111,8	2 830,1	1 104,0	4 045,9
au 31 décembre 2012	159,8	2 583,0	1 317,8	4 060,8

(a) Reclassement chez Lyonnaise des Eaux suite à la mise en place d'un outil de suivi des retraitements concessions -109,6 millions d'euros sur la valeur brute des droits incorporels sur contrats de concessions, +109,6 millions d'euros sur les amortissements liés.

(b) Les variations de périmètre en 2011 résultaient :

- de la perte de contrôle par Agbar de l'activité régulée de Bristol Water au Royaume-Uni conduisant à une mise en équivalence de cette activité.
- de la finalisation de l'état de situation financière d'entrée de WSN Environmental Solutions le 1^{er} février 2011, et notamment de la mise à la juste valeur des licences et capacités résiduelles d'enfouissement des centres de stockage dont WSN est propriétaire.

(c) Les variations de périmètre en 2012 résultent principalement de la cession d'Altiservice, société spécialisée dans l'exploitation des remontées mécaniques dans le cadre de délégations de service public dans les Pyrénées (France). Se reporter à la Note 2 « Opérations majeures ».

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 20) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles non amortissables ont une valeur de 326 millions contre 223 millions d'euros au 31 décembre 2011 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2012.

10.2 Information sur les frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant s'élève, comme en 2011, à 74 millions d'euros.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

NOTE 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Installa- tions techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèle- ment et de reconstitu- tion activés	Immobilisa- tions en cours	Autres	Total immobilisa- tions corporelles
A. Valeur brute								
au 31 décembre 2010	1 767,6	3 197,8	6 720,3	1 438,2	522,3	825,0	370,9	14 842,1
Acquisitions	38,0	56,2	301,9	89,7	1,5	498,2	37,8	1 023,3
Cessions	(24,6)	(50,0)	(139,5)	(66,7)	-	-	(22,7)	(303,5)
Ecart de conversion	(8,2)	(64,7)	(89,1)	3,0	3,8	(10,0)	3,2	(162,0)
Variations de périmètre	84,4	(38,3)	(237,2)	2,9	-	(14,9)	0,5	(202,6)
Autres	42,8	43,7	349,3	35,4	2,5	(539,9)	17,2	(49,0)
au 31 décembre 2011	1 900,0	3 144,7	6 905,7	1 502,5	530,1	758,4	406,9	15 148,3
Acquisitions	67,0	53,6	239,1	78,6	-	294,7	69,3	802,3
Cessions	(21,0)	(33,0)	(103,0)	(112,9)	-	-	(12,9)	(282,8)
Ecart de conversion	32,5	81,5	69,0	10,9	3,2	24,1	(1,8)	219,4
Variations de périmètre	(12,4)	2,7	(71,7)	(1,1)	5,7	3,8	(4,5)	(77,5)
Autres	(49,3)	162,9	266,5	50,1	4,3	(445,9)	(39,3)	(50,7)
au 31 décembre 2012	1 916,8	3 412,4	7 305,6	1 528,1	543,3	635,1	417,7	15 759,0
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2010	(716,5)	(965,1)	(2 600,8)	(947,8)	(518,3)	(4,0)	(234,4)	(5 986,9)
Amortissements	(67,8)	(130,9)	(370,1)	(113,7)	(1,7)	-	(60,7)	(744,9)
Pertes de valeur	(0,4)	(2,4)	(9,7)	-	-	-	-	(12,5)
Cessions	22,2	42,4	128,1	64,8	-	-	21,5	279,0
Ecart de conversion	(14,1)	3,3	76,1	(0,9)	(3,8)	0,3	(0,2)	60,7
Variations de périmètre	(0,8)	1,0	-	(0,3)	-	-	0,1	-
Autres	3,0	1,9	0,5	4,5	(2,5)	(0,1)	31,6	38,9
au 31 décembre 2011	(774,4)	(1 049,8)	(2 775,9)	(993,4)	(526,3)	(3,8)	(242,1)	(6 365,7)
Amortissements	(78,0)	(141,4)	(370,0)	(128,5)	(0,2)	-	(53,9)	(772,0)
Pertes de valeur	(1,3)	(5,6)	(12,3)	-	-	(0,5)	(0,1)	(19,8)
Cessions	16,5	27,1	88,8	102,4	-	0,6	12,8	248,2
Ecart de conversion	(7,4)	(6,7)	(2,7)	(7,0)	(3,2)	(0,2)	0,8	(26,4)
Variations de périmètre	2,8	(4,6)	25,7	2,7	(5,7)	-	3,3	24,2
Autres	(13,7)	0,7	29,2	(0,4)	(4,3)	0,5	22,5	34,5
au 31 décembre 2012	(855,5)	(1 180,3)	(3 017,2)	(1 024,2)	(539,7)	(3,4)	(256,7)	(6 877,0)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2010	1 051,1	2 232,7	4 119,5	490,4	4,0	821,0	136,5	8 855,2
au 31 décembre 2011	1 125,6	2 094,9	4 129,8	509,1	3,8	754,6	164,8	8 782,6
au 31 décembre 2012	1 061,3	2 232,1	4 288,4	503,9	3,6	631,7	161,0	8 882,0

En 2012, les variations de périmètre ont un impact net sur les immobilisations corporelles de - 53,3 millions d'euros. Elles correspondent principalement, à la cession d'Eurawasser comme décrite en Note 2 « Opérations majeures ».

En 2011, les variations de périmètre avaient un impact net sur les immobilisations corporelles de - 202,6 millions d'euros. Elles résultaient principalement, de la prise de contrôle de WSN Environmental Solutions (+ 143,8 millions d'euros) par Sita Australia et de la cession de 70 % des activités régulées de Bristol Water (- 379,7 millions d'euros) par Agbar.

Au 31 décembre 2012, les écarts de conversion sur la valeur brute des immobilisations corporelles sont essentiellement constatés sur le peso chilien (+ 205 millions d'euros), le dollar US (-33,6 millions d'euros) et la livre sterling (+ 10,3 millions d'euros).

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 157,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 123,7 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation résulte principalement des actifs de SFWD (+33,5 millions d'euros) donnés en garantie pour couvrir une dette bancaire.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 468,3 millions au 31 décembre 2012 contre 601,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation résulte principalement de la diminution des engagements d'investissements en immobilisations corporelles chez Agbar pour 96,4 millions d'euros suite à la fin des travaux sur divers projets.

NOTE 12 Instruments financiers

12.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	395,9	-	395,9	410,9	-	410,9
Prêts et créances au coût amorti	700,7	4 071,9	4 772,6	662,3	4 314,8	4 977,1
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	700,7	266,6	967,3	662,3	196,8	859,1
Clients et autres débiteurs	-	3 805,3	3 805,3	-	4 118,0	4 118,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	259,1	29,0	288,1	193,5	49,1	242,6
Instruments financiers dérivés	259,1	5,5	264,6	193,5	34,4	227,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	23,5	23,5	-	14,7	14,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	2 247,3	2 247,3	-	2 493,5	2 493,5
Total	1 355,7	6 348,2	7 703,9	1 266,7	6 857,4	8 124,1

12.1.1 Titres disponibles à la vente

En millions d'euros

Au 31 décembre 2011	410,9
Acquisitions	20,1
Cessions (valeur comptable cédée)	(42,4)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	57,0 (a)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(65,1) (a)
Variations de périmètre, change et divers	15,4
Au 31 décembre 2012	395,9

(a) Provient principalement de la variation de juste valeur des titres Acea (voir Note 12.1.1.2).

La valeur des titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élève à 395,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 qui se répartit entre 193,5 millions d'euros de titres cotés et 202,4 millions d'euros de titres non cotés (respectivement 147,2 millions d'euros et 263,7 millions d'euros en 2011).

Les cessions de la période concernent principalement la cession par SUEZ ENVIRONNEMENT de sa participation dans Budapest Water Works (se reporter à la Note 2).

12.1.1.1 Gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En millions d'euros	Dividendes	Evaluation ultérieure à l'acquisition			Résultat de cession
		Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres (a)		57,0	-		
Résultat	25,1	-		(65,1)	4,9
Total au 31 décembre 2012	25,1	57,0	-	(65,1)	4,9
Capitaux propres (a)		(57,1)	-		
Résultat	30,8	-		(36,6)	8,1
Total au 31 décembre 2011	30,8	(57,1)	-	(36,6)	8,1

(a) Hors effet impôt

12.1.1.2 Examen des titres disponibles à la vente dans le cadre des tests de perte de valeur

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Pour les titres cotés, parmi les éléments pris en considération, le Groupe estime qu'une baisse du cours de plus de 50 % en dessous du coût historique ou qu'une baisse du cours en dessous du coût historique pendant plus de 12 mois consécutifs sont des indices de perte de valeur.

Concernant les titres Acea, le Groupe a décidé, par application de ces critères, compte tenu du caractère prolongé de la baisse du cours de bourse en dessous de son coût historique, et de l'incertitude pesant sur l'horizon de redressement du cours de bourse de ce titre, de comptabiliser une perte de valeur de 60,0 millions d'euros en compte de résultat au 31 décembre 2012.

Cette perte de 60,0 millions d'euros, présentée sur la ligne « Perte de valeur des actifs corporels, incorporels et financiers » du compte de résultat (cf. Note 5), comprend la diminution du cours de bourse entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ainsi que l'effet du recyclage en résultat de la perte relative à ces titres, soit 54,2 millions d'euros enregistrée en capitaux propres en « Autres éléments du résultat global » au 31 décembre 2011.

12.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	700,7	266,6	967,3	662,3	196,8	859,1
Prêts aux sociétés affiliées	216,2	84,5	300,7	182,1	104,3	286,4
Autres créances au coût amorti	89,0	20,6	109,6	70,0	12,1	82,1
Créances de concessions	392,0	160,7	552,7	407,1	76,3	483,4
Créances de location financement	3,5	0,8	4,3	3,1	4,1	7,2
Clients et autres débiteurs	-	3 805,3	3 805,3	-	4 118,0	4 118,0
Total	700,7	4 071,9	4 772,6	662,3	4 314,8	4 977,1

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	1 083,2	(115,9)	967,3	979,4	(120,3)	859,1
Clients et autres débiteurs	4 039,2	(233,9)	3 805,3	4 351,2	(233,2)	4 118,0
Total	5 122,4	(349,8)	4 772,6	5 330,6	(353,5)	4 977,1

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 13.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

En millions d'euros	Evaluation ultérieure à		
	Intérêts	l'acquisition	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2011	63,3	(1,1)	(43,1)
Au 31 décembre 2012	60,6	-	(23,4)

PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CREANCES CLIENTS)

Le poste « Prêts aux sociétés affiliées » comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 246,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 245,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur nette comptable de ces prêts s'élève quant à elle à 300,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 286,4 millions d'euros en 2011.

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

12.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	259,1	5,5	264,6	193,5	34,4	227,9
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (a) (cf Note 12.3.1)	237,1	-	237,1	182,5	0,1	182,6
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (cf Note 13.1.1.2)	-	3,3	3,3	-	4,0	4,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments (b)	22,0	2,2	24,2	11,0	30,3	41,3
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT HORS DERIVES	-	23,5	23,5	-	14,7	14,7
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (cf Note 12.3.1)	-	23,5	23,5	-	14,7	14,7
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
Total	259,1	29,0	288,1	193,5	49,1	242,5

(a) Suite à la revue de l'agrégat "endettement financier net" par le Groupe, les instruments dérivés relatifs à la dette sont désormais constitués des instruments de couverture, qualifiés ou non, dont le sous-jacent est inclus dans la dette financière nette (cf Note 12.3 "Endettement financier net").

(b) La composante taux des instruments dérivés (non qualifiés de couverture ou qualifiés de flux de trésorerie) ainsi que les instruments dérivés souscrits pour réduire l'exposition du Groupe liée à ses investissements dans des sociétés dont la devise n'est pas l'euro, sont désormais classés en instruments relatifs aux autres éléments. Ils sont donc exclus de l'agrégat "endettement financier net".

Les données 2011 ont été dans les deux cas retraitées à des fins de comparabilité.

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 13.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la Note 12.3).

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a procédé, dans le cadre de sa politique de renforcement de liquidités, à 4,4 milliards d'euros d'émissions obligataires depuis 2009, dont 59 millions d'euros en 2012 (cf Note 12.3.2). Une partie des fonds a été investie en dépôts et comptes à terme.

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2012 est de 0,3 million d'euros.

12.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la Note 13.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 2 247,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 2 493,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme à moins de 3 mois pour 513,4 millions d'euros à comparer à 1 274,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 et de la trésorerie active pour 1 726,2 millions d'euros à comparer à 1 212,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, des disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011, qui viennent essentiellement en garantie d'émissions de lettres de crédit bancaire.

Comme en 2011, le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2012 s'établit à 45,4 millions d'euros.

12.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers donnés en garantie	148,3	147,7

12.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers.
- en « passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers au 31 décembre 2012 ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	8 554,8	1 363,6	9 918,4	8 035,6	2 035,2	10 070,8
Instruments financiers dérivés	90,7	11,3	102,0	156,4	32,8	189,2
Fournisseurs et autres créanciers	-	2 871,0	2 871,0	-	2 752,5	2 752,5
Autres passifs financiers	2,7	-	2,7	3,1	-	3,1
Total	8 648,2	4 245,9	12 894,1	8 195,1	4 820,5	13 015,6

12.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	5 913,5	61,4	5 974,9	5 640,0	100,2	5 740,2
Tirages sur facilités de crédit	909,1	118,6	1 027,7	594,3	395,4	989,7
Emprunts sur location financement	390,7	51,5	442,2	451,3	55,3	506,6
Autres emprunts bancaires	871,0	185,2	1 056,2	976,8	450,7	1 427,5
Autres emprunts	321,9	102,4	424,3	292,0	314,5	606,5
EMPRUNTS	8 406,2	519,1	8 925,3	7 954,4	1 316,1	9 270,5
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	758,4	758,4	-	626,5	626,5
ENCOURS DES DETTES FINANCIERES	8 406,2	1 277,5	9 683,7	7 954,4	1 942,6	9 897,0
Impact du coût amorti	(11,5)	86,1	74,6	(12,8)	92,6	79,8
Impact de la couverture de juste valeur	160,1	-	160,1	94,0	-	94,0
DETTES FINANCIERES	8 554,8	1 363,6	9 918,4	8 035,6	2 035,2	10 070,8

La juste valeur de la dette financière brute s'élève au 31 décembre 2012 à 10 865,8 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 9 918,4 millions d'euros.

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts sur les dettes financières enregistrés en résultat, sont présentés en Note 6 « Résultat financier ». Les dettes financières sont analysées dans la Note 12.3 « Endettement financier net ».

12.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (a)	28,1	1,8	29,9	66,2	2,5	68,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (cf Note 13.1.1.2)	-	0,5	0,5	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments (b)	62,6	9,0	71,6	90,2	30,3	120,5
Total	90,7	11,3	102,0	156,4	32,8	189,2

(a) Suite à la revue de l'agrégat "endettement financier net" par le Groupe, les instruments dérivés relatifs à la dette sont désormais constitués des instruments de couverture, qualifiés ou non, dont le sous-jacent est inclus dans la dette financière nette (cf Note 12.3 "Endettement financier net").

(b) La composante taux des instruments dérivés (non qualifiés de couverture ou qualifiés de flux de trésorerie) ainsi que les instruments dérivés souscrits pour réduire l'exposition du Groupe liée à ses investissements dans des sociétés dont la devise n'est pas l'euro, sont désormais classés en instruments relatifs aux autres éléments. Ils sont donc exclus de l'agrégat "endettement financier net".

Les données 2011 ont été dans les deux cas retraitées à des fins de comparabilité.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 13.

12.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Fournisseurs	2 621,3	2 435,5
Dettes sur immobilisations	249,7	317,0
Total	2 871,0	2 752,5

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

12.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes sur acquisition de titres	2,7	3,1
Total	2,7	3,1

12.3 Endettement financier net

Le Groupe a revu en 2012 sa définition de l'endettement financier net afin d'apporter une cohérence économique entre les différents éléments inclus dans cet agrégat. Ainsi, les instruments financiers dérivés souscrits pour réduire l'exposition du Groupe liée à ses investissements dans des sociétés consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro, de même que la composante taux d'intérêt des instruments dérivés (non qualifiés de couverture ou qualifiés de couverture de flux de trésorerie) sont désormais exclus de la définition de l'endettement net.

En effet, les éléments qui génèrent l'exposition du Groupe (au titre desquels les instruments dérivés ont été souscrits pour réduire ladite exposition) ne sont pas non plus inclus dans cet agrégat.

Par ailleurs, les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes, principalement les dépôts gagés mis en place dans le cadre de financements, sont désormais présentés en déduction de la dette brute.

Les données au 31 décembre 2011 ont été retraitées à des fins de comparabilité, ce qui se traduit par une diminution de l'endettement financier net 2011 de 109 millions par rapport à l'ancienne définition.

La définition du coût de la dette financière nette en compte de résultat a également été ajustée (cf Note 6 « Résultat financier ») afin d'assurer la cohérence avec l'endettement financier net tel que défini désormais.

12.3.1 Endettement financier net par nature

En millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	8 406,2	1 277,5	9 683,7	7 954,4	1 942,6	9 897,0
Impact du coût amorti	(11,5)	86,1	74,6	(12,8)	92,6	79,8
Impact de la couverture de juste valeur (a)	160,1	-	160,1	94,0	-	94,0
DETTES FINANCIERES	8 554,8	1 363,6	9 918,4	8 035,6	2 035,2	10 070,8
Instruments financiers dérivés positionnés au passif relatifs à la dette (b) (cf Note 12.2.2)	28,1	1,8	29,9	66,2	2,5	68,7
DETTE BRUTE	8 582,9	1 365,4	9 948,3	8 101,8	2 037,7	10 139,5
Actifs liés au financement (c)	(4,6)	-	(4,6)	-	-	-
ACTIFS LIES AU FINANCEMENT	(4,6)	-	(4,6)	-	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés (cf Note 12.1.3)	-	(23,5)	(23,5)	-	(14,7)	(14,7)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(2 247,3)	(2 247,3)	-	(2 493,5)	(2 493,5)
Instruments financiers dérivés positionnés à l'actif relatifs à la dette (b) (cf Note 12.1.3)	(237,1)	-	(237,1)	(182,5)	(0,1)	(182,6)
TRESORERIE ACTIVE	(237,1)	(2 270,8)	(2 507,9)	(182,5)	(2 508,3)	(2 690,8)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	8 341,2	(905,4)	7 435,8	7 919,2	(470,6)	7 448,6
Encours des dettes financières	8 406,2	1 277,5	9 683,7	7 954,4	1 942,6	9 897,0
Actifs liés au financement (c)	(4,6)	-	(4,6)	-	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés (cf Note 12.1.3)	-	(23,5)	(23,5)	-	(14,7)	(14,7)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(2 247,3)	(2 247,3)	-	(2 493,5)	(2 493,5)
ENDETTEMENT NET HORS COUT AMORTI ET EFFETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	8 401,6	(993,3)	7 408,3	7 954,4	(565,6)	7 388,8

(a) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(b) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture en application de la nouvelle définition de l'endettement net.

(c) Les actifs financiers liés au financement sont désormais placés en réduction du montant de la dette. Il s'agit généralement de dépôts gagés pour le financement de filiales.

Les données 2011 ont été retraitées pour permettre la comparabilité

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 13 « Risques liés aux instruments financiers ».

12.3.2 Émissions obligataires

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY a effectué les opérations suivantes sur sa dette obligataire au cours de l'année 2012 :

- Le 11 juin 2012, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY a lancé une offre de rachat intermédiée sur la souche 2014, émise en 2009 et portant un coupon fixe de 4,875%. À l'issue du processus, 191,3 millions d'euros d'obligations à échéance 2014 ont été rachetées.
- Le même jour, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY a lancé un abondement sur la souche obligataire à 10 ans de 250 millions d'euros, échéance 24 juin 2022, portant un coupon fixe de 4,125%.
- La souche 2014 était couverte par des *swaps* de variabilisation qualifiés de *fair value hedge*, qui ont été débouclés ou déqualifiés à hauteur de 191,3 millions d'euros. Par ailleurs, la nouvelle souche 2022 a été entièrement variabilisée par des *swaps* eux aussi qualifiés de *fair value hedge*.

12.3.3 Titrisation de créances

Contexte

Depuis 2002, SUEZ ENVIRONNEMENT a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de créances (FCC). Les créances cédées correspondent à des factures liées à l'activité Déchets Europe : en France, Belgique et Pays-Bas.

Ce programme, d'une durée initiale de 5 ans, avait été reconduit à l'identique en 2007 pour 5 ans supplémentaires et est arrivé à échéance le 18 juin 2012.

Les risques associés à ces créances titrisées, principalement le risque de crédit et le risque de retard de paiement, étant conservés par le Groupe, les créances cédées ne pouvaient être décomptabilisées au sens d'IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et étaient maintenues à l'actif de l'état de situation financière consolidé. Les sommes reçues au titre des cessions étaient donc reconnues en contrepartie d'une dette dans l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Description de l'opération

Dans le cadre du renouvellement du programme décidé pour une durée de 5 ans et conclu le 18 juin 2012, celui-ci a été modifié avec pour objectif de procéder à des cessions dites « déconsolidantes », au sens d'IAS 39.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- (a) Un fonds commun de titrisation (FCT) a été créé et vient en remplacement de l'ancien FCC ;
- (b) Le programme de titrisation préexistant a fait l'objet d'un renouvellement « simple » ;
- (c) Un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein du FCT ;
- (d) A la date de mise en place, une partie des créances du périmètre de l'ancien programme de titrisation a fait l'objet d'une cession au nouveau compartiment ; l'autre partie du périmètre a continué à alimenter l'ancien compartiment du FCT et a basculé dans le nouveau compartiment en novembre 2012 (à l'exception de la Belgique qui continue à alimenter l'ancien programme) ;
- (e) Le FCT utilisé dans le programme finance le nouveau compartiment au moyen de l'émission de 3 types d'instruments :
 - des parts dites « senior », émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié ;
 - un dépôt dit « mezzanine », souscrit par le Groupe ;
 - des parts dites « subordonnées », souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe.
- (f) Ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts « senior » sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts « subordonnées » les dernières.
- (g) Les filiales concernées du Groupe restent en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- (h) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts « subordonnées », les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (Cash Collateral 1 ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt « mezzanine » présenté ci-avant ;
- (i) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum déterminé (Cash Collateral 2 ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou « triggers » liés à la dégradation de la notation de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2012, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué ;
- (j) existence d'un mécanisme dit d'« excess fee » par lequel le FCT peut rétrocéder, dans certains cas, une partie de la trésorerie excédentaire accumulée dans le compartiment sur les recouvrements de créances (cédées à des prix décotés).

Ce mécanisme correspond à une partie de la rémunération des filiales du Groupe au titre du recouvrement des créances (cf. ci-après);

- (k) option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou accéléré et ce après accord des porteurs de parts « subordonnées ». A ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité ;
- (l) émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;
- (m) conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie. Il perçoit également une partie des bénéfices du FCT via la perception d'un « excess fee » en sa qualité de « servicer ».

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part « subordonnée » permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt « mezzanine » puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts « subordonnées » qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers d'« excess fees » plus favorables que ceux attribués au Groupe et de l'octroi du boni de liquidation.

Comptabilisation de l'opération

Le nouveau compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IAS 39 et sur la base des termes du nouveau programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du nouveau programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (cf Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts « mezzanine » souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne « Prêts et créances au coût amorti » dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produit financier (cf Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produit financier (cf Note 6).

Données chiffrées au 31 décembre 2012

Le nouveau programme de titrisation, programme dit « déconsolidant », a fait l'objet d'une première cession mensuelle de créances en date du 26 juin 2012 pour les cédantes du périmètre Sita France et le 23 novembre 2012, les cédantes des périmètres Sita Spécialités, Sita Nederland, Sita UK et Sita Deutschland ont pour la première fois alimenté ce nouveau compartiment.

Les données chiffrées au 31 décembre 2012 sont présentées ci-dessous :

En millions d'euros

Total des créances cédées sur la période	1 008,7
Résultat de cession sur la période	(15,3) (b)
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	0,2 (c)
Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période	3,2 (d)
Encours des créances transférées en date de clôture	317,4 (a)
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	18,9 (e)
Juste valeur du CC1	18,9
Valeur comptable du CC2	*
Maturité résiduelle du CC1	53 mois

Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IAS 39 sur l'endettement financier net	286,6 (a) + (b) + (c) + (d) - (e)
--	-----------------------------------

* : aucun dépôt de garantie dit "CC2" n'a été réalisé à fin décembre 2012, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

Pour mémoire, les filiales Sita Wallonie et Sita Flandres non-concernées par le nouveau programme cèdent mensuellement leurs créances éligibles dans le cadre du renouvellement de l'ancien programme.

Ces cessions ont suivi le même traitement comptable qu'auparavant : les créances n'ont donc pas été décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe et un passif a été reconnu en contrepartie du montant de trésorerie perçu au titre de ces cessions.

L'encours des créances lié à ce programme utilisé par Sita Wallonie et Sita Flandres présent dans l'état de situation financière au 31 décembre 2012 s'élève à 30,8 millions d'euros.

Le total des créances cédées sur la période, dans le cadre de l'ancien programme, par Sita Wallonie et Sita Flandres, ainsi que par les filiales qui y participaient avant de basculer vers le nouveau programme (Sita France, Sita Spécialités, Sita Nederland), s'élève à 1 027,2 millions d'euros.

12.3.4 Variation de l'endettement financier net

L'endettement financier net a diminué de 12,8 millions d'euros au cours de l'année 2012.

- le paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a généré une augmentation de 330,8 millions d'euros de l'endettement financier net ;
- le paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales a généré une augmentation de 231,2 millions d'euros de l'endettement financier net ;
- les variations de change ont entraîné une hausse de 107,7 millions d'euros de l'endettement financier net ;
- la cession d'Eurawasser a généré une diminution de 89,6 millions d'euros de l'endettement financier net, net de frais et d'impôt sur cession ;
- l'impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IAS 39 dans le cadre du programme de titrisation a entraîné une diminution de 286,6 millions d'euros de l'endettement financier net ;
- L'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe ainsi que les autres variations de périmètre justifient le solde de la variation de l'endettement financier net.

12.3.5 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Endettement financier net	7 435,8	7 448,6
Total Capitaux propres	6 859,2	6 817,2
Ratio d'endettement	108,4%	109,3%

12.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

12.4.1 Actifs financiers

Les actifs financiers hors matières premières évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.6.10.3) :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente	395,9	193,5		202,4	410,9	147,2		263,7
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	967,3		967,3		859,1		859,1	
Instruments financiers dérivés	264,6		264,6		227,9		227,9	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	237,1		237,1		182,6		182,6	
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	3,3		3,3		4,0		4,0	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	24,2		24,2		41,3		41,3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	23,5		23,5		14,7		14,7	
Total	1 651,3	193,5	1 255,4	202,4	1 512,6	147,2	1 101,7	263,7

Titres disponibles à la vente :

Les titres cotés – évalués au cours de bourse à la date de clôture – sont considérés être de niveau 1.

Les titres non cotés – évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net sont considérés être de niveau 3.

Au 31 décembre 2012, la variation des titres disponibles à la vente de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	
Au 31 décembre 2011	263,7
Acquisitions	7,0
Cessions (valeur comptable cédée)	(42,4)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(3,1)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(5,1)
Variations de périmètre, change et divers	(17,7)
Au 31 décembre 2012	202,4

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples). Une baisse de 10 % de la valeur globale de la ligne de titres Aguas de Valencia entraînerait un impact de - 10,8 millions d'euros sur les capitaux propres.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) :

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) comportent des éléments rentrant dans une relation de couverture de juste valeur. Ces derniers, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables de taux et de change, sont considérés être de niveau 2.

Instruments financiers dérivés :

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de taux, ainsi que des swaps de devises. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables, sont considérés être de niveau 2.

12.4.2 Passifs financiers

Les instruments financiers hors matières premières positionnés au passif se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.6.10.3) :

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	9 918,4		9 918,4		10 070,8		10 070,8	
Instruments financiers dérivés	102,0		102,0		189,2		189,2	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	29,9		29,9		68,7		68,7	
Instruments financiers sur les matières premières	0,5		0,5		-		-	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	71,6		71,6		120,5		120,5	
Total	10 020,4	-	10 020,4	-	10 260,0	-	10 260,0	-

Dettes financières :

Les emprunts obligataires entrant dans une relation de couverture de juste valeur sont présentés dans ce tableau en niveau 2. Ces emprunts ne sont réévalués qu'au titre de leur composante taux, dont la juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés :

Se reporter à la Note 12.4.1.

NOTE 13 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Référence.

13.1 Risques de marché

13.1.1 Risque de marché sur matières premières

13.1.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedges*) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

13.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2012 et 2011 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	3,3	-	0,5	-	4,0	-	-	-
Total	3,3	-	0,5	-	4,0	-	-	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	0,7	-	-	-	0,8	-	-	-
Swaps	0,7	-	-	-	0,8	-	-	-
PETROLE	2,6	-	0,5	-	3,2	-	-	-
Swaps	2,6	-	0,5	-	3,2	-	-	-
Total	3,3	-	0,5	-	4,0	-	-	-

13.1.2 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux Etats-Unis, au Royaume Uni, au Chili et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises. Suite à la modification de l'agrégat "endettement financier net", la mise à juste valeur des dérivés de change couvrant le risque translationnel ne fait plus partie de l'endettement financier net. Cette modification a un impact sur la répartition par devise de l'encours des dettes financières et de l'endettement net, après prise en compte des instruments dérivés de couverture.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement et le ratio de couverture du risque translationnel des actifs (correspondant au rapport entre la valeur comptable d'un actif libellé dans une devise hors zone euro et la dette mise en place relative à cet actif) est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de Trésorerie.

En tenant compte des instruments dérivés, la dette nette est exprimée à 57 % en euro, 15 % en dollar US, 5 % en livre sterling, 16 % en peso chilien et 2 % en dollar australien à fin 2012 comparée à 61 % en euro, 15 % en dollar US, 4 % en livre sterling,

14 % en peso chilien et 3 % en dollar australien à fin 2011 (en tenant compte de la modification de la définition de l'agrégat "endettement financier net").

13.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés (a)
Zone €	67%	59%	69%	62%
Zone \$	8%	12%	8%	12%
Zone £	3%	5%	4%	6%
CLP (Peso chilien)	13%	13%	11%	10%
AUD (Dollar australien)	4%	4%	3%	3%
Autres devises	5%	7%	5%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

(a) Suite à la revue de l'agrégat "endettement financier net" par le Groupe, la mise à juste valeur des dérivés de change couvrant le risque translationnel, ne fait plus partie de cet agrégat (cf Note 13.1.2 "Risque de change"). Les dérivés de Net Investment Hedge sont donc désormais exclus de ce tableau.

Dettes nettes

En %	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés (a)
Zone €	67%	57%	68%	61%
Zone \$	10%	15%	10%	15%
Zone £	4%	5%	4%	4%
CLP (Peso chilien)	15%	16%	14%	14%
AUD (Dollar australien)	2%	2%	2%	3%
Autres devises	2%	5%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

(a) Suite à la revue de l'agrégat "endettement financier net" par le Groupe, la mise à juste valeur des dérivés de change couvrant le risque translationnel, ne fait plus partie de cet agrégat (cf Note 13.1.2 "Risque de change"). Les dérivés de Net Investment Hedge sont donc désormais exclus de ce tableau.

13.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de +/- 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation des cours de change n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de +/- 10 % des cours de change générerait une perte ou un gain de 2,5 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de 10 % des cours de change générerait un impact positif ou négatif en capitaux propres de 134,3 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

13.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de maîtriser son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar US, en livre sterling, en peso chilien et en dollar australien qui représentent 95 % de l'endettement net au 31 décembre 2012.

13.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	30%	40%	34%	42%
Fixe	70%	60%	66%	58%
Total	100%	100%	100%	100%

Dette nette

En %	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	6%	19%	9%	19%
Fixe	94%	81%	91%	81%
Total	100%	100%	100%	100%

13.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers de taux d'intérêt et de change) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de +/- 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 13,9 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, un gain de 1,5 million d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés ou qualifiés de couverture d'investissement net. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait a contrario une perte de 1,5 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 12,2 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières. A contrario, une diminution de 1% générerait une perte de 15,1 millions d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1%) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

13.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	0,9	219,6	27,8	421,4
Couverture des flux de trésorerie	0,3	50,3	(0,8)	19,1
Couverture d'investissement net	3,6	964,5	(50,8)	1 025,2
Dérivés non qualifiés de couverture	1,5	820,3	(20,6)	1 161,6
Total	6,3	2 054,7	(44,4)	2 627,3

Dérivés de taux

<i>En millions d'euros</i>	31 Décembre 2012		31 Décembre 2011	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	209,4	1 820,5	135,5	1 761,8
Couverture des flux de trésorerie	(55,5)	864,2	(51,1)	825,2
Dérivés non qualifiés de couverture	(0,4)	420,5	(6,9)	329,6
Total	153,5	3 105,2	77,5	2 916,6

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de change.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2012 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat s'élève à +1,6 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie :

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	Total	2013	2014	2015	2016	2017	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(55,3)	(28,4)	(5,2)	(4,2)	(3,2)	(2,3)	(12,0)

Au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	Total	2012	2013	2014	2015	2016	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(51,9)	(14,9)	(21,5)	(8,1)	(3,7)	(2,5)	(1,2)

Au 31 décembre 2012, le montant des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur la période est de -7,3 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est négligeable.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est de - 1,8 million d'euros.

13.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

13.2.1 Activités opérationnelles

Risque de contrepartie lié aux créances clients

L'encours des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	(a)	non échus	
au 31 décembre 2012	220,2	29,0	47,2	296,4	363,7	3 379,1	4 039,2
au 31 décembre 2011	338,6	19,5	37,7	395,8	404,3	3 551,1	4 351,2

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit compte tenu de la diversité de son portefeuille.

Risque de contrepartie lié aux autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

13.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 7 308,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 7 713,2 millions d'euros au 31 décembre 2011).

13.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés (a)	Actifs non dépréciés non échus	
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
<i>En millions d'euros</i>							
au 31 décembre 2012	-	1,3	4,2	5,5	137,0	943,3	1 085,8
au 31 décembre 2011	4,2	-	0,1	4,3	120,3	857,1	981,7

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (pour 115,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 120,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) et de coût amorti (pour 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). L'évolution de ces éléments est présentée en Note 12.1.2 « prêts et créances au coût amorti ».

13.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (Credit Default Swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)
% de l'exposition aux contreparties	2 247,3	94%	2%	4%	2 493,5	91%	2%	7%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

Par ailleurs au 31 décembre 2012, aucune contrepartie externe au Groupe GDF SUEZ ne représentait plus de 15 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque estimé de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité).

13.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

13.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- Diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux.
- Profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2012, le Groupe bénéficie d'une trésorerie disponible de 2 507,9 millions d'euros (dont 237,1 millions d'euros d'instruments financiers dérivés). La quasi totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2012 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 3 372,3 millions d'euros dont 1 027,7 millions d'euros tirés ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 2 344,6 millions d'euros, dont 937,2 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2013.

68 % des lignes de crédit totales et 70 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Les ressources bancaires représentent 21 % de la dette financière brute au 31 décembre 2012. Les financements par les marchés de capitaux (part du programme de titrisation non déconsolidant, voir note 12.3.3, pour 0,3 %, recours à des emprunts obligataires pour 60,0 %) représentent 60 % de ce total. L'encours avec GDF SUEZ ne représente plus que 1 % des ressources. Pour mémoire, au 31 décembre 2011, les ressources bancaires et les financements par les marchés de capitaux représentaient respectivement 24 % et 58 % de la dette brute.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenus à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit dont il bénéficie.

13.3.2 Flux contractuels non actualisés

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature de prêteurs sont les suivants :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Dette financière souscrite auprès de GDF SUEZ	144,0	6,0	6,0	106,0	4,5	21,5	-
Dette financière obligataire ou bancaire	9 539,7	1 271,5	1 247,2	395,2	928,9	682,1	5 014,8
Total	9 683,7	1 277,5	1 253,2	501,2	933,4	703,6	5 014,8

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	5 974,9	61,4	906,1	56,7	91,5	470,5	4 388,7
Tirages sur facilités de crédit	1 027,7	118,6	59,0	105,4	663,7	-	81,0
Emprunts sur location financement	442,2	51,5	49,5	48,4	46,3	46,0	200,5
Autres emprunts bancaires	1 056,2	185,2	192,9	152,4	119,6	149,1	257,0
Autres emprunts	424,3	102,4	45,7	138,3	12,3	38,0	87,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	758,4	758,4					
Encours des dettes financières	9 683,7	1 277,5	1 253,2	501,2	933,4	703,6	5 014,8
Actifs liés au financement	(4,6)						(4,6)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(23,5)	(23,5)	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 247,3)	(2 247,3)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 408,3	(993,3)	1 253,2	501,2	933,4	703,6	5 010,2

Au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	9 897,0	1 942,6	203,3	1 301,6	459,5	671,3	5 318,7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 508,2)	(2 508,2)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 388,8	(565,6)	203,3	1 301,6	459,5	671,3	5 318,7

Au 31 décembre 2012, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 384,0	392,4	367,7	319,0	308,9	297,8	1 698,4

Au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 458,4	389,2	363,6	360,2	343,4	290,2	1 711,8

Au 31 décembre 2012, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(165,9)	(22,0)	(45,9)	(21,5)	(17,4)	(16,0)	(43,1)

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(12,8)	71,3	(9,4)	(45,3)	(5,1)	(3,8)	(20,5)

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2012	2 344,6	937,2	200,0	142,3	1 036,3	-	28,8

	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2011	2 482,0	500,5	372,7	211,8	73,6	1 284,1	39,3

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un club deal multi devises de 1,5 milliard d'euros (échéance 2016) renégocié en mars 2011.

Au 31 décembre 2012, si on exclut la ligne de 350 millions d'euros entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, aucune contrepartie ne représentait plus de 14 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

13.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2012, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 395,9 millions d'euros (se reporter à la Note 12.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 19,4 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

NOTE 14 Capitaux propres

14.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		Auto contrôle
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	
Au 31 décembre 2010	489 699 060	2 164 492	487 534 568	1 958,8	4 002,9	30,2
Affectation à la réserve légale					(8,2)	
Achats et ventes d'actions propres		9 500 229	(9 500 229)			39,7
Dividendes distribués en actions	19 008 731		19 008 731	76,0	171,7	
Réduction de capital par annulation d'action	(8 370 000)	(8 370 000)		(33,5)	(65,3)	(33,5)
Augmentation de capital réservée aux salariés (Sharing)	9 896 038		9 896 038	39,6	46,1	
Au 31 décembre 2011	510 233 829	3 294 721	506 939 108	2 040,9	4 147,2	36,4
Achats et ventes d'actions propres		(2 151 332)	2 151 332			(26,4)
Au 31 décembre 2012	510 233 829	1 143 389	509 090 440	2 040,9	4 147,2	10,0

Lors de sa cotation le 22 juillet 2008, le capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY était de 1 958,8 millions d'euros divisés en 489 699 060 actions (4 € par action de capital et 8,6 € par action de prime d'émission).

Les variations du nombre d'actions durant l'exercice 2011 résultaient :

- du paiement du dividende en actions. Cette option approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 19 mai 2011 avait été retenue par 78,4 % des actionnaires et avait conduit à la création de 19 008 731 actions.
- de l'annulation, décidée par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2011, de 8 370 000 actions propres.
- de l'augmentation de capital réservée aux salariés au sein d'un plan mondial d'actionnariat salarié dénommé « SHARING ». Au total, 9 896 038 actions avaient été émises, portant le montant de l'augmentation de capital du 8 décembre 2011 à 85,7 millions d'euros.

14.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 40 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF.

Les actions d'autocontrôle représentent 1 143 389 actions (dont 1 007 000 détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 136 389 dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions) au 31 décembre 2012 pour une valeur de 10 millions d'euros contre 3 294 721 actions au 31 décembre 2011 pour une valeur de 36,4 millions d'euros et 2 164 492 actions au 31 décembre 2010 pour une valeur de 30,2 millions d'euros.

Afin de couvrir une partie du programme de stock options validé lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY avait procédé à l'achat de call miroir en mai 2010 pour un total de 1 833 348 actions. Il n'y a pas eu d'opération équivalente en 2011 et en 2012.

14.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (4 180 millions d'euros au 31 décembre 2012), intègrent la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

14.4 Distribution de dividendes

Comme au titre des exercices 2010 et 2011, il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total en numéraire de 330,9 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1er semestre 2013, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2012 ; les états financiers à fin 2012 étant présentés avant affectation.

14.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du groupe)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	Variation	31 déc. 2011	Variation	31 déc. 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	7,9	57,0	(49,1)	(56,8)	7,7
Couverture d'investissement net	(73,4)	(11,4)	(62,0)	(39,2)	(22,8)
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(42,1)	0,9	(43,0)	(2,7)	(40,3)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	2,3	(1,0)	3,3	2,0	1,3
Impôts différés sur actifs financiers disponibles à la vente et couvertures	39,5	(0,5)	40,0	15,4	24,6
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, net d'impôt	(51,3)	(9,6)	(41,7)	(27,8)	(13,9)
Ecart de conversion	150,0	13,2	136,8	115,7	21,1
TOTAL éléments recyclables	32,9	48,6	(15,7)	6,6	(22,3)
Pertes et gains actuariels	(284,4)	(110,5)	(173,9)	(79,3)	(94,6)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	88,6	30,0	58,6	27,4	31,2
TOTAL éléments non recyclables	(195,8)	(80,5)	(115,3)	(51,9)	(63,4)
TOTAL	(162,9)	(31,9)	(131,0)	(45,3)	(85,7)

Tous les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels ainsi que les impôts différés associés, qui sont présentés au sein des réserves consolidées part du Groupe.

14.6 Titres super-subordonnés

En 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY avait réalisé une émission de 750 millions d'euros (impact avant frais d'émission) de titres super-subordonnés à durée indéterminée dits hybrides. Ces titres sont subordonnés à tout créancier senior et portent un coupon initial fixe de 4,82 % les cinq premières années.

Conformément à IAS 32, et compte tenu de ses caractéristiques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon¹ sauf en cas de distribution de dividende aux actionnaires), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

14.7 Gestion du capital

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

¹ Les intérêts annuels non payés en l'absence de dividendes versés aux actionnaires, restent dus et seraient alors payés au premier versement de dividendes suivant. Au titre de 2012, l'Assemblée Générale n'a pas encore statué sur l'affectation du résultat, aucun intérêt n'a été comptabilisé en minoration des capitaux propres.

NOTE 15 Provisions

Au 31 décembre 2012 :

En millions d'euros	31 décembre 2011	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variation liée à la désactualisation (a)	Ecarts de change	Autres	31 décembre 2012
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	570,7	33,6	(48,2)	-	(0,1)	16,4	(3,3)	103,7	672,9
Risques sectoriels	101,8	7,5	(21,3)	-	-	-	-	29,8	117,7
Garantie	28,8	2,8	(5,7)	-	1,5	-	(0,1)	0,2	27,5
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	211,3	26,4	(30,0)	(0,2)	0,6	-	-	0,8	208,8
Reconstitution de sites	567,0	31,4	(59,7)	(3,4)	5,7	17,4	3,4	0,1	561,8
Restructurations	21,5	48,3	(11,0)	(0,2)	(4,7)	-	-	(2,5)	51,5
Autres risques	333,5	148,5 (b)	(200,9) (b)	(8,8)	(3,9)	9,7	(4,4)	81,2 (b)	355,0 (c)
TOTAL PROVISIONS	1 834,6	298,7	(376,8)	(12,7)	(1,0)	43,5	(4,5)	213,5	1 995,2

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts sur les engagements de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.

(b) Les montants sont principalement liés à la provision pour perte à terminaison sur le contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne. Le montant de reprise nette de l'année est reclassé, via la colonne "Autres", en "Autres passifs courants" conformément au mode de présentation retenu par le Groupe pour les pertes à terminaison sur les contrats de constructions (voir Note 17).

(c) Les provisions pour autres risques incluent une provision correspondant à la juste valeur des contrats déficitaires suite à l'acquisition par Sita Australia de WSN pour un montant de 137,5 millions d'euros en 2012 contre 145,7 millions d'euros en 2011.

L'augmentation du total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011 provient pour l'essentiel :

- des pertes actuarielles générées en 2012 pour un montant de +108,7 millions d'euros (cf. Note 16.2.1), liées aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme (positionnées dans la colonne « Autres » du tableau ci-dessus);
- de l'effet de désactualisation de la période pour +43,5 millions d'euros essentiellement relatifs aux provisions pour reconstitution de sites et pour avantages postérieurs à l'emploi ;

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2012 :

En millions d'euros	(Reprises) / Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	(80,6)
Autres produits et charges financiers	43,5
Impôts	(10,2)
TOTAL	(47,3)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

15.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Se reporter à la Note 16.

15.2 Risques sectoriels

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

15.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

15.4 Reconstitution de sites

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviat ;
- Les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

15.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

NOTE 16 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

16.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc...), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

16.1.1 Principaux régimes de retraites

En France, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement. Des régimes à prestations définies ont, notamment, été mis en place chez Lyonnaise des Eaux, SUEZ ENVIRONNEMENT et Sita France. Les salariés bénéficient, par ailleurs, d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, les régimes à prestations définies de United Water couvrent le personnel du secteur régulé. Par ailleurs, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401(k), plan à cotisations définies, à leur personnel. Au Royaume-Uni, Sita UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. La plupart sont fermés aux nouveaux entrants. Le personnel engagé après la date de fermeture des plans est couvert par un plan à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement pré-financés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

16.1.2 Régimes multi-employeurs

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

16.1.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies,...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

16.2 Plans à prestations définies

16.2.1 Montants présentés dans l'état de situations financières et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions d'IAS 19, l'information présentée dans l'état de situations financières pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut), la juste valeur des actifs de couverture et le coût éventuel des services antérieurs non comptabilisés. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situations financières sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
Solde comptabilisé au 31 décembre 2010	18,7	(490,7)	(472,0)
Différence de change	0,2	(5,3)	(5,1)
Pertes et gains actuariels (a)	(2,8)	(70,7)	(73,5)
Effet de périmètre et divers	(15,9)	(20,2)	(36,1)
Charge de l'exercice (b)	3,6	(24,4)	(20,8)
Cotisations	2,2	40,6	42,8
Solde comptabilisé au 31 décembre 2011	6,0	(570,7)	(564,7)
Différence de change	0,2	3,3	3,5
Pertes et gains actuariels (a)	(4,1)	(104,6)	(108,7)
Effet de périmètre et divers		0,6	0,6
Charge de l'exercice (b)	(1,7)	(49,7)	(51,4)
Cotisations	0,9	48,2	49,1
Solde comptabilisé au 31 décembre 2012	1,3	(672,9)	(671,6)

(a) *pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi*

(b) *y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment)*

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situations financières au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à 51,4 millions d'euros en 2012 contre 20,8 millions d'euros en 2011. Les composantes de la charge de l'exercice relative aux régimes à prestations définies sont présentées en 16.2.3.

Les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à -285,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre -174,1 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Solde d'ouverture	(174,1)	(93,0)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année	(108,7)	(73,5)
Effets de périmètre	(2,6)	(7,6)
Solde de clôture	(285,4)	(174,1)

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-avant comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence pour 1,8 millions d'euros en 2012.

Les effets de périmètre enregistrés en 2011 correspondaient pour l'essentiel au recyclage en réserves des pertes et gains actuariels à la date de perte de contrôle de Bristol Water par Agbar, conformément au texte d'IAS 1 – « *Présentation des états financiers* ».

16.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situations financières.

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(771,7)	(205,6)	(20,9)	(998,2)	(855,6)	(186,7)	(17,8)	(1 060,1)
Coût normal	(28,5)	(6,3)	(1,2)	(36,0)	(25,3)	(5,2)	(1,2)	(31,7)
Intérêt sur la dette actuarielle	(33,7)	(9,4)	(0,8)	(43,9)	(38,3)	(8,5)	(0,9)	(47,7)
Cotisations versées	(1,4)	-	-	(1,4)	(1,8)	-	-	(1,8)
Modification de régime	(0,1)	0,1	-	(0,0)	12,1	(1,2)	-	10,9
Acquisitions/Cessions de filiales	0,5	-	(0,0)	0,5	141,9	-	(1,4)	140,5
Réductions/Cessions de régimes	5,2	0,3	1,6	7,1	14,7	-	0,2	14,9
Evénements exceptionnels	(0,1)	(0,1)	-	(0,2)	-	(0,1)	-	(0,1)
Pertes et gains actuariels	(92,8)	(26,7)	(2,6)	(122,1)	(39,9)	(7,9)	(2,1)	(49,9)
Prestations payées	29,6	6,9	1,6	38,1	33,6	7,1	1,9	42,6
Autres	4,1	2,6	(0,3)	6,4	(13,1)	(3,1)	0,4	(15,8)
Dette actuarielle fin de période A	(888,9)	(238,2)	(22,6)	(1 149,7)	(771,7)	(205,6)	(20,9)	(998,2)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	389,7	42,0	-	431,7	544,3	46,3	-	590,6
Rendement attendu des actifs de couverture	24,6	3,0	-	27,6	30,6	2,9	-	33,5
Cotisations perçues	42,6	6,3	1,6	50,5	35,4	7,3	1,9	44,6
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	(176,6)	-	-	(176,6)
Réductions/Cessions de régimes	(3,7)	(0,1)	-	(3,8)	(2,8)	-	-	(2,8)
Pertes et gains actuariels	8,3	2,5	-	10,8	(16,9)	(8,7)	-	(25,6)
Prestations payées	(29,6)	(6,9)	(1,6)	(38,1)	(33,6)	(7,1)	(1,9)	(42,6)
Autres	(2,1)	(0,8)	-	(2,9)	9,3	1,3	-	10,6
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période B	429,8	46,0	-	475,8	389,7	42,0	-	431,7
Couverture financière A+B	(459,1)	(192,2)	(22,6)	(673,9)	(382,0)	(163,6)	(20,9)	(566,5)
Coûts des services passés non constatés	8,8	(6,5)	-	2,3	9,7	(7,9)	-	1,8
Plafonnement d'actifs (IAS 19 sec. 58B)	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements nets de retraites	(450,3)	(198,7)	(22,6)	(671,6)	(372,3)	(171,5)	(20,9)	(564,7)
TOTAL PASSIF	(451,6)	(198,7)	(22,6)	(672,9)	(378,3)	(171,5)	(20,9)	(570,7)
TOTAL ACTIF	1,3	-	-	1,3	6,0	-	-	6,0

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2012, la variation de l'engagement net trouve sa principale explication dans l'augmentation de la perte actuarielle nette de -111,3 millions d'euros. Cette perte actuarielle (constatée en autres éléments des résultats globaux pour -108,7 millions et en compte de résultat pour -2,6 millions) comprend une perte de -112,4 millions d'euros directement liée à la baisse des taux d'actualisation et d'inflation sur 2012. Par ailleurs, l'ajustement d'expérience correspondant à la mise à la juste valeur au 31 décembre 2012 des actifs de couverture permet de dégager un gain actuariel de 10,8 millions d'euros. Le solde provient essentiellement de la perte actuarielle relative aux ajustements d'expérience sur la dette actuarielle.

En 2011, l'impact net de 36,1 millions d'euros sur la couverture financière lié aux acquisitions / cessions de filiales provenait pour l'essentiel de la perte de contrôle sur les entités gérant l'activité régulée de Bristol Water, filiale d'Agbar au Royaume-Uni. L'engagement de retraites net correspondant de Bristol Water a été sorti en date du 30 septembre 2011 soit 143,2 millions d'euros de dette actuarielle et 176,6 millions d'euros d'actifs de couverture.

La perte actuarielle nette de -75,5 millions d'euros en 2011 (dont -73,4 millions d'euros étaient comptabilisés en autres éléments des résultats globaux et -2,1 millions en compte de résultat) comprenait une perte de -57,8 millions d'euros liée à l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation depuis le 31 décembre 2010. Par ailleurs, les engagements de retraite et d'assurance médicale des retraités de United Water, avaient été ajustés en 2011 suite au changement de table de mortalité. Ce changement, considéré

comme une modification d'hypothèse, avait entraîné une hausse de l'engagement de 13,5 millions d'euros qui avait été comptabilisée en autres éléments des résultats globaux.

16.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2012 et 2011 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Coûts des services rendus de la période	(36,0)	(31,7)
Intérêts sur actualisation	(43,9)	(47,7)
Rendement attendu des actifs de couverture	27,6	33,5
Profits ou pertes actuariels	(2,6)	(2,1)
Coûts des services passés	0,5	15,3
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	3,3	12,1
Événements exceptionnels	(0,3)	(0,1)
Total	(51,4)	(20,8)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(35,1)	(6,6)
Dont comptabilisés en résultat financier	(16,3)	(14,2)

En 2011, le coût des services passés ainsi que les résultats sur réduction, cession et/ou liquidation de régimes, tenaient compte d'événements particuliers tels que :

- Le changement d'indice servant de base à la détermination du taux d'inflation au Royaume Uni
- La fixation d'un taux maximum d'augmentation salariale annuel chez Sita UK
- La fixation d'un nombre maximum d'années pour l'acquisition des droits sur certains régimes de United Water

16.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ;
- et, dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dettes actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(781,3)	382,2	5,1	-	(394,0)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(47,0)	49,5	-	-	2,5
Plans non fondés	(169,9)	-	(3,3)	-	(173,2)
Total 31 décembre 2011	(998,2)	431,7	1,8	-	(564,7)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(877,1)	446,3	4,3	-	(426,5)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(31,9)	29,5	-	-	(2,4)
Plans non fondés	(240,7)	-	(2,0)	-	(242,7)
Total 31 décembre 2012	(1 149,7)	475,8	2,3	-	(671,6)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2012	2011
Placements actions	35%	35%
Placements obligations	47%	51%
Immobilier	1%	1%
Autres (y compris monétaires)	17%	13%
TOTAL	100%	100%

16.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation des engagements	3,9%	4,4%	4,1%	4,5%	3,5%	3,7%	3,9%	4,4%
Taux d'augmentation des salaires	3,2%	3,2%	4,0%	3,7%	3,5%	3,1%	3,4%	3,3%
Rendements attendus des actifs de couverture	5,9%	6,2%	7,2%	7,7%	-	-	6,1%	6,3%
Durée résiduelle de service	12 ans	12 ans	13 ans	14 ans	19 ans	19 ans	12 ans	13 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

16.2.5.1 Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Au 31 décembre 2012, les taux ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données sur le rendement des obligations AA (d'après Bloomberg et iBoxx), extrapolées pour les maturités longues à partir du rendement des obligations d'État. Au 31 décembre 2011, seules les modalités de détermination des taux de la zone euro étaient différentes (effectuées exclusivement à partir des indices Bloomberg).

16.2.5.2 Taux de rendement attendu des actifs

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la composition des indices de référence et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre de l'exercice précédent. À chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers ; une performance globale en valeur absolue est alors reconstruite et

rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice. Les taux de rendement attendus sur les actifs sont déterminés en fonction des conditions de marché et se construisent à partir d'une prime de risque, définie par rapport au taux de rendement réputé sans risque des emprunts d'Etat, par grandes classes d'actifs et zones géographiques.

16.2.5.3 Autres hypothèses

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 4,7 % pour 2013, 4,6 % pour 2014 et 4,4 % pour 2015. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	2,8	(2,1)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	33,0	(26,1)

16.2.5.4 Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience représentent l'impact de la différence entre les hypothèses actuarielles précédemment utilisées et la réalité. Leur part dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2012		31 décembre 2011		31 décembre 2010	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(888,9)	(260,8)	(771,7)	(226,5)	(855,6)	(204,5)
Juste valeur des actifs de couverture	b	429,8	46,0	389,7	42,0	544,3	46,3
Couverture financière	a+b	(459,1)	(214,8)	(382,0)	(184,5)	(311,3)	(158,2)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	6,1	2,5	6,4	8,2	10,1	0,1
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	(8,3)	(2,5)	(16,9)	(8,7)	14,3	7,3
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	0%	0%	1%	0%	-3%	-4%

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(779,9)	(181,4)	(730,9)	(185,2)
Juste valeur des actifs de couverture	b	495,4	34,9	470,5	31,0
Couverture financière	a+b	(284,5)	(146,5)	(260,4)	(154,2)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	(14,4)	(3,1)	(0,5)	(1,4)
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	19,5	2,4	(104,9)	(11,5)
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	-1%	0%	14%	7%

Pour les ajustements d'expérience présentés ci-dessus, les gains sont signés positivement et les pertes négativement. La convention de signe est ainsi la même que dans la Note 16.2.2.

16.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2012, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets (a)	(288,5)	(103,8)	(9,2)	-	(119,7)	(67,9)	(41,7)	(43,1)
Taux d'actualisation des engagements	2,8%	2,8%	4,1%	-	4,4%	4,5%	4,0%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires	3,3%	4,5%	3,0%	-	3,1%	3,0%	3,3%	5,8%
Rendements attendus des actifs de couverture	3,9%	N/A	4,6%	-	8,5%	7,8%	4,5%	3,7%
Durée résiduelle de service	15 ans	15 ans	10 ans	-	12 ans	16 ans	13 ans	9 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier la Suède, alors que les autres engagements « reste du monde » proviennent essentiellement du Maroc.

16.2.7 Versements attendus en 2013

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2013 des cotisations de l'ordre de 67,3 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

16.3 Plans à cotisation définies

Courant 2012, le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT a comptabilisé une charge de 69,4 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

NOTE 17 Contrats de construction

Les agrégats « montants dus par les clients au titre des contrats de construction » et « montants dus aux clients au titre des contrats de construction » sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière « Autres actifs » et « Autres passifs ».

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	127,3	101,1
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	349,4	460,5
POSITION NETTE	(222,1)	(359,4)

Conformément à la méthode de présentation retenue par le Groupe, les provisions pour perte à terminaison sur contrats de construction sont repositionnées en bas de l'état de situation financière dans le poste "montants dus aux clients au titre des contrats de construction". La baisse de ce passif sur 2012 s'explique pour l'essentiel par la reprise de provision sur le contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne (se référer à la Note 15 Provisions).

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	4 490,2	5 181,0
Avances reçues	27,4	50,7
Retenues de garanties	43,0	37,8

La variation significative du cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées sur contrats de construction s'explique essentiellement par l'évolution du portefeuille d'affaires au sein du Groupe Degrémont dont plusieurs contrats importants se sont achevés en 2012.

Dans le cadre des contrats de conception et de construction de Degrémont et OIS, le Groupe prend des engagements contractuels envers ses clients sur la livraison d'usines prêtes à fonctionner. Le Groupe est amené à donner des garanties qui constituent des passifs éventuels pour lesquels le Groupe estime que la probabilité de décaissement est faible.

NOTE 18 Contrats de location financement

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location financement conclus par le Groupe concernent principalement les usines d'incinération de Novergier et la Torre Agbar suite à la reprise par la société Agbar en 2010, des droits et obligations relatifs au contrat de location financement qui liait antérieurement Azurelau à la Caixa, propriétaire et bailleur financier de l'immeuble.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2012		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2011	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	66,4	63,9	77,6	73,9
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	244,0	214,1	276,4	233,3
Au-delà de la 5ème année	228,3	164,3	299,3	199,4
TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX	538,7	442,3	653,3	506,6

La réconciliation entre les dettes de location-financement comptabilisées dans les états de situations financières (cf Note 12.2.1) et les paiements minimaux non actualisés par échéance se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Total	1ère année	2ème à 5ème année	Au-delà de la 5ème année
Emprunts sur location financement	442,2	51,5	190,2	200,5
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	96,5	14,9	53,8	27,8
PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX NON ACTUALISES	538,7	66,4	244,0	228,3

NOTE 19 Contrats de location simple

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2012 et 2011 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Loyers minimaux	(325,6)	(298,6)
Loyers conditionnels	(18,6)	(27,4)
Revenus de sous-location	-	-
Charges de sous-location	(4,1)	(9,1)
Autres charges locatives	(14,3)	(6,6)
TOTAL	(362,6)	(341,7)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Au cours de la 1 ^{ère} année	191,1	178,8
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	388,3	384,9
Au-delà de la 5 ^{ème} année	320,3	299,3
TOTAL	899,7	863,0

La variation à la hausse de ce poste est liée à de nouveaux contrats de location chez Agbar, SITA UK et Lyonnaise des Eaux.

NOTE 20 Contrats de concession

L'interprétation SIC 29 – *Accords de concession de services – Informations à fournir*, publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux états financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.6.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures, et
- (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés

en échange de l'engagement pris par le concessionnaire,

- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession, et
- (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.6.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux États-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.6.6) par la constitution d'un passif de renouvellement. Le passif de renouvellement s'élève à 288,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 330,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce poste est classé en « Autres passifs courants ».

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

NOTE 21 Paiements fondés sur des actions

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

En millions d'euros	Note	(Charge) de la période	
		2012	2011
Plans de stock-options	21.1.	(7,3)	(11,3)
Plans d'attribution d'actions de performance	21.2.	(5,1)	(0,7)
Plans mondiaux d'attributions gratuites d'actions	21.3.	(10,3)	(14,4)
Augmentations de capital réservées aux salariés (a) (b)	21.4.	(0,9)	(2,4)
TOTAL		(23,6)	(28,8)

(a) En 2011, la charge correspondait principalement à une augmentation du capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY réservée aux salariés du Groupe.

(b) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté avant couverture par des warrants.

21.1 Plans de stock-options

21.1.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a eu aucune attribution de stock-options en 2012. Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2012 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

21.1.2 Historique des plans en vigueur

Plans d'options d'achat d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2011		Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2012		Date d'expiration	Durée de vie restante
				Levées*	Octroyées		à lever au 31/12/2012	d'expiration		
17/12/2009	26/05/2009	17/12/2013	15,49	3 415 890	-	-	42 106	3 373 784	16/12/2017	5,0
16/12/2010	26/05/2009	16/12/2014	14,20	2 920 500	-	-	20 200	2 900 300	15/12/2018	6,0
TOTAL				6 336 390	-	-	62 306	6 274 084		

* Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen des actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en 2012 s'est élevé à 9,4 euros.

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions GDF SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2011		Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2012		Date d'expiration	Durée de vie restante
				Levées**	Octroyées		à lever au 31/12/2012	d'expiration		
17/11/2004	27/04/2004	17/11/2008	16,84	1 813 549	945 840	-	867 709	-	16/11/2012	-
09/12/2005	* 27/04/2004	09/12/2009	22,79	1 708 085	-	-	14 418	1 693 667	09/12/2013	0,9
17/01/2007	* 27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 630 419	-	-	16 401	1 614 018	16/01/2015	2,0
14/11/2007	* 04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 285 108	-	-	14 302	1 270 806	13/11/2015	2,9
12/11/2008	* 16/07/2008	12/11/2012	32,74	1 050 050	-	-	23 380	1 026 670	11/11/2016	3,9
10/11/2009	04/05/2009	10/11/2013	29,44	393 578	-	-	4 424	389 154	09/11/2017	4,9
TOTAL				7 880 789	945 840	-	940 634	5 994 315		

* plans exerçables

** Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action GDF SUEZ en 2012 s'est élevé à 18,34 euros.

21.1.3 Charges comptables

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

La charge enregistrée en 2012 au titre des plans de stock-options de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY s'élève à 4,8 millions d'euros, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5 %.

En millions d'euros		Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	17/12/2009	3,3 €	(2,7)	(2,7)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	16/12/2010	2,9 €	(2,1)	(2,1)
TOTAL			(4,8)	(4,8)

Plans SUEZ ET GDF SUEZ

La charge enregistrée en 2012 au titre des plans de stock-options mis en place par SUEZ puis GDF SUEZ s'élève à 2,5 millions d'euros, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5 %.

En millions d'euros		Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Plan SUEZ	17/01/2007	12,3 €	-	(0,2)
Plan SUEZ	14/11/2007	15,0 €	-	(3,6)
Plan GDF SUEZ	12/11/2008	9,3 €	(1,9)	(2,1)
Plan GDF SUEZ	10/11/2009	6,0 €	(0,6)	(0,6)
TOTAL			(2,5)	(6,5)

21.1.4 Share Appreciation Rights (SAR)

En 2007, 2008 et 2009, les salariés américains ont bénéficié de Share Appreciation Rights, un mécanisme alternatif venant en remplacement des plans de stock-options de SUEZ puis de GDF SUEZ. Ces SAR ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

21.2.1 Dispositifs et attributions

Plan d'actions de performance SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 15 mars 2012

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2012, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, a octroyé 828 710 actions de performance à 1 995 bénéficiaires. La période d'acquisition de ces actions est de 2 à 4 ans selon les pays et les bénéficiaires. Ces actions doivent ensuite être conservées par les bénéficiaires pendant 2 ans pour la France et la Belgique et 3 ans pour l'Espagne et l'Italie. Sur proposition du management, le Comité Exécutif n'a bénéficié d'aucune attribution.

Les conditions de performance pour l'acquisition des actions se détaillent comme suit :

Concernant 889 bénéficiaires, deux des trois conditions suivantes sont prévues en fonction de leur profil:

- une condition de performance de marché, portant sur la performance relative du cours de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par rapport à la performance moyenne des indices CAC 40 et Eurostoxx Utilities sur la période du 14 mars 2012 au 13 mars 2015 ;
- une condition de performance interne portant sur le résultat net récurrent cumulé du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;
- une condition de performance interne portant sur l'EBITDA du Groupe du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Pour le reste des bénéficiaires, l'ensemble des actions attribuées est soumis à une condition de performance interne portant sur l'EBITDA du Groupe entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013.

La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, soit 11,97 €, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée et de la probabilité d'atteinte des conditions de performance interne. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions comportant des conditions de performance externe, ces dernières sont évaluées à l'aide de simulations Monte Carlo.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- une volatilité de 24,5% ;
- un taux sans risque de 0,74% à 2 ans, 1,14% à 3 ans et 1,56% à 4 ans ;
- un dividende annuel normatif de 0,65€.

La condition de marché portant sur une partie des actions attribuées a été évaluée avec des simulations Monte Carlo, selon les hypothèses spécifiques suivantes :

- Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et l'indice CAC 40 : 62 % ;
- Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et l'Eurostoxx Utilities : 54 % ;
- Corrélation entre le CAC 40 et l'Eurostoxx Utilities : 69 % ;
- Volatilité de l'Eurostoxx Utilities : 21 % ;
- Volatilité du CAC 40 : 23 % ;
- Taux de dividende des indices : 3,5 %.

La juste valeur des actions attribuées ainsi déterminée aboutit à une charge totale de 6,9 millions d'euros, répartie sur la durée du plan.

Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2012 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ, de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Plan d'actions de performance GDF SUEZ du 5 décembre 2012

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2012 a approuvé l'attribution d'un nombre total de 2400 actions de performance à des salariés du Groupe. Ce plan se décompose en deux tranches :

- Des actions de performance dont la période d'acquisition des droits se termine le 14 mars 2016, suivie d'une période d'incessibilité de deux ans des titres acquis, et
- Des actions de performance dont la période d'acquisition des droits se termine le 14 mars 2017, sans période d'incessibilité.

Chaque tranche se décompose en instruments assortis de différentes conditions :

- Instrument à condition simple : actions de performance soumises uniquement à une condition portant sur la rentabilité de l'investissement en actions GDF SUEZ (Total Shareholder Return, "TSR") comparées à celles sur les sociétés constituant l'indice Eurostoxx Utilities Eurozone, évaluée pour la période entre novembre 2012 et février 2016,
- Instrument à double condition: actions de performance soumises à la condition TSR décrite ci-dessus et à une condition portant sur l'évolution du Résultat Net Récurrent Part Groupe (RNRPG) des exercices 2014 et 2015.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur unitaire de ce nouveau plan :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
05/12/2012	14/03/2016	14/03/2018	17,2 €	1,5 €	8,4%	-1,0 €	oui	7,2 €
05/12/2012	14/03/2016	14/03/2018	17,2 €	1,5 €	8,4%	-1,3 €	oui	9,2 €
05/12/2012	14/03/2017	14/03/2017	17,2 €	1,5 €	8,4%	-	oui	6,7 €
05/12/2012	14/03/2017	14/03/2017	17,2 €	1,5 €	8,4%	-	oui	9,0 €
Juste valeur moyenne pondérée								8,1 €

La juste valeur des actions attribuées aboutit à une charge totale non significative, répartie sur la durée du plan.

21.2.2 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. En 2011, un produit de 4,7 millions d'euros a été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance de GDF SUEZ de 2008 et 2009, afin d'annuler les charges comptabilisées lors d'exercices antérieurs. Les réductions de volume opérées en 2012 au titre de la non atteinte des conditions de performance sont non significatives.

21.2.3 Charges comptables

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, une charge de 4,8 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans d'actions de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Décembre 2009	173 852	12,3 €	(0,3)	(0,8)
Décembre 2010	829 080	11,6 €	(2,7)	(2,7)
Mars 2012	828 710	8,8 €	(1,8)	-
TOTAL			(4,8)	(3,5)

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Au cours de la période, une charge de 0,3 million d'euros a été comptabilisée au titre des plans d'actions de performance mis en place par SUEZ puis GDF SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Juin 2008	24 740	37,8 €	0,4	(0,1)
Novembre 2008	357 034	28,5 €	(0,3)	4,0
Novembre 2009	146 656	24,8 €	(0,4)	(1,0)
Janvier 2010	9 660	18,6 €	-	(0,1)
Décembre 2011	1 200	15,9 €	-	-
Décembre 2012	2 400	7,2 €	-	-
TOTAL			(0,3)	2,8

En 2011, le produit de 4,0 millions d'euros et la charge de (1,0) million d'euros comptabilisés au titre des plans de novembre 2008 et novembre 2009 comprennent la reprise de charge de 4,7 millions d'euros présentée dans la Note 21.2.2.

21.3 Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions

21.3.1 Dispositifs et attributions

Plan d'attribution gratuite d'actions GDF SUEZ du 30 octobre 2012

Le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 30 octobre 2012 a décidé de mettre en oeuvre un nouveau Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) au bénéfice des salariés du Groupe au titre de l'année 2012. Ce plan prévoit notamment l'attribution gratuite de 15 actions GDF SUEZ à chaque salarié du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, sous les conditions suivantes :

- Une période d'acquisition des droits de trois ans (France, Italie, Espagne) ou quatre ans (tous les autres pays) ;
- Une condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) au sein du Groupe le 30 juin 2015 (France, Italie, Espagne) ou au 30 juin 2016 (tous les autres pays) ;
- Une période de durée de conservation obligatoire des actions de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive (23 juin 2015) pour les salariés de France, Italie et Espagne.

Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2012 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ, GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

21.3.2 Juste valeur des actions attribuées

La juste valeur des actions attribuées a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012, §1.6.14. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur unitaire des nouveaux plans attribués en 2012.

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
30/10/2012	01/11/2015	01/11/2017	17,7 €	1,5 €	8,4%	-1,5 €	non	11,7 €
30/10/2012	01/11/2016	01/11/2016	17,7 €	1,5 €	8,4%	-	non	11,8 €
Juste valeur moyenne pondérée								11,7 €

21.3.3 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. Il n'y a pas eu de réduction de volume au titre de la non atteinte des conditions de performance en 2012.

21.3.4 Charges comptables

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, une charge de 2,0 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Juin 2009	2 040 810	9,6 €	(2,0)	(4,6)
TOTAL			(2,0)	(4,6)

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Au cours de la période, une charge de 8,3 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions mis en place par SUEZ et par GDF SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2012	2011
Juillet 2007	838 684	37,8 €	-	(1,9)
Juin 2008	928 725	39,0 €	(1,1)	(2,5)
Juillet 2009	544 216	19,7 €	(1,1)	(2,5)
Juin 2011	749 655	19,9 €	(5,5)	(2,9)
Octobre 2012	1 140 525	11,7 €	(0,6)	-
TOTAL			(8,3)	(9,8)

21.4 Augmentations de capital réservées aux salariés

			(Charge) de la période	
			2012	2011
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Augmentation de capital et abondement en France	Décembre 2011	-	(1,6)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Share Incentive Plan	Décembre 2011	-	(0,1)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Share Appreciation Rights	Décembre 2011	(0,2)	-
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Abondement international	Décembre 2011	(0,1)	-
Plan GDF SUEZ Link 2010	Augmentation de capital et abondement en France	Août 2010	-	-
Plan SUEZ Spring 2007	Abondement international	Août 2007	(0,2)	(0,3)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Abondement international	Août 2010	(0,2)	(0,2)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Share Appreciation Rights	Août 2010	-	(0,1)
Plan SUEZ Spring 2007	Share Appreciation Rights	Août 2007	(0,2)	(0,1)
TOTAL			(0,9)	(2,4)

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2012. Les seuls impacts sur le résultat 2012 liés aux dispositifs d'augmentation de capital réservée aux salariés proviennent des SAR ainsi que de l'amortissement de l'abondement international des plans Spring 2007, LINK 2010 et Sharing 2011. Une charge de 0,9 million d'euros a été comptabilisée sur l'exercice (1 million d'euros y compris couverture par des warrants).

En 2011, l'impact comptable des augmentations de capital réservées aux salariés s'élevait à 2,4 millions d'euros dont 1,7 million d'euros concernait le plan Sharing 2011.

Au 31 décembre 2012, les justes valeurs de la dette relative aux plans LINK 2010 et Sharing 2011 s'élèvent respectivement à 0,2 million d'euros et 0,2 million d'euros. Le plan SPRING 2007 est quant à lui venu à échéance le 23 août 2012.

21.4.1 Sharing 2011

En 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing. Deux formules étaient proposées :

- une formule dite « Classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés ont bénéficié d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A l'international, l'abondement a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un *Share Incentive Plan* (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au prix le plus bas entre le cours de l'action du 3 octobre 2011 et celui du 7 décembre 2011, tout en bénéficiant du même abondement.
- une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum. Aux États-Unis et en Suède, la formule Multiple a été adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « Share Appreciation Rights ».

L'abondement offert au titre de la formule « Classique » était calculé selon la formule suivante :

- pour les 15 premières actions souscrites, l'abondement était de 1 action offerte pour 1 action souscrite ;
- à partir de la 16^{ème} action souscrite, l'abondement était de 1 action offerte pour 2 actions souscrites ;
- l'abondement total était plafonné à un maximum de 30 actions pour 45 actions souscrites.

Ce plan, dont la comptabilisation est en partie étalée sur 5 ans, a généré une charge de 0,3 million d'euros dans les comptes du Groupe en 2012.

21.4.2 Plans Spring et Link

Les salariés de SUEZ ENVIRONNEMENT ont bénéficié du plan « Spring 2007 » mis en place par SUEZ et du plan « Link 2010 » mis en place par GDF SUEZ. Ces deux offres permettaient aux salariés de souscrire des actions SUEZ et GDF SUEZ par le biais d'une formule « Classique » avec décote et abondement et d'une formule « Multiple » avec décote et effet de levier.

Ces deux plans, dont la comptabilisation est en partie étalée sur 5 ans, ont généré une charge de 0,6 million d'euros dans les comptes du Groupe en 2012.

Les dispositifs relatifs à ces plans sont décrits en détail dans les précédents Documents de Référence de SUEZ, GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

NOTE 22 Transactions avec des parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées au sens de la norme IAS 24.

Les informations concernant les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 23 « Rémunération des dirigeants ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 26 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

22.1 Transactions avec GDF SUEZ et les sociétés liées à GDF SUEZ

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Transactions avec la société GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(15,2)	(10,6)
Dettes non financières	22,7	13,9
Créances non financières	1,9	2,2
Créances au coût amorti (a)	24,7	27,1
Engagements et garanties données	-	10,2
Transactions avec les sociétés liées à la société GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(10,8)	(7,3)
Produits financiers	10,7	13,8
Charges financières	(12,4)	(15,3)
Créances non financières	37,2	31,1
Dettes non financières	1,7	2,3
En-cours dettes financières hors instruments financiers	144,0	148,2
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (Passif)	0,5	-
Intérêts courus non échus	-	-
Trésorerie active	14,0	8,8
Engagements et garanties données	21,6	19,5
Engagements et garanties reçues	-	0,1

(a) Se reporter à la note 2.2.1 du chapitre 20 du document de référence SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY 2009 - Contrat synthétique argentin

Les engagements donnés en 2011 par le Groupe à GDF SUEZ, pour 10,2 millions d'euros, correspondaient à des contre-garanties au titre de garanties données par ce dernier aux établissements bancaires prêteurs d'Hungariavitz. Ces garanties ont été levées en juin 2012 suite au remboursement des emprunts concernés et préalablement à la cession par SUEZ ENVIRONNEMENT de sa participation dans Budapest Water Works, société des eaux de Budapest, détenue via Hungariavitz (voir Note 2 « Opérations majeures »).

22.2 Transactions réalisées avec les co-entreprises et les sociétés associées

22.2.1 Co-entreprises

En 2012, les principales transactions avec les co-entreprises correspondent essentiellement à des prestations techniques réalisées au sein du périmètre Degrémont, notamment concernant les contrats de BOT mexicains (pour 9 millions d'euros en part Groupe).

Par ailleurs, à fin décembre 2012, le Groupe détient un prêt de 265 millions d'euros envers SFWD (dont 22 millions d'euros de remboursement en 2012). SFWD est une société consolidée à 50 % par intégration proportionnelle. La part « hors Groupe » de 133 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le groupe détient aussi un compte courant de 286 millions d'euros envers la co-entreprise en charge de la construction de l'usine de dessalement près de Melbourne. Cette entité est consolidée à 35 % par intégration proportionnelle. Ainsi, la part « hors groupe » de 186 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

22.2.2 Sociétés associées

Il n'existe pas de transactions, ni d'engagements significatifs impliquant des sociétés associées en 2012 et 2011.

NOTE 23 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les 8 membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2012 (se reporter à la section 14.1.3. du présent Document de Référence).

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Avantages à court terme	4,7	5,4
Avantages postérieurs à l'emploi *	1,3	0,9
Paiements sur base d'actions	1,1	1,6
TOTAL	7,1	7,9

*Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

NOTE 24 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les litiges et arbitrages présentés ci-après sont comptabilisés en passifs ou présentés à titre d'information. En dehors des litiges présentés ci-dessous à titre d'information, le Groupe n'a pas identifié d'autres passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressources dans le cadre de ses engagements étant considérée comme faible.

24.1 Concurrence et concentrations

Inspection menée par la Commission Européenne

La Commission Européenne a procédé, au cours du mois d'avril 2010, à des inspections dans les locaux de différentes sociétés françaises actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement concernant leur éventuelle participation à des pratiques contraires aux articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Des inspections ont ainsi été menées au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT et de Lyonnaise des Eaux.

Le 13 janvier 2012, la Commission Européenne a notifié à SUEZ ENVIRONNEMENT sa décision d'ouvrir une procédure formelle d'examen afin de déterminer si les sociétés Saur, SUEZ ENVIRONNEMENT, Veolia Environnement ainsi que la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau se sont livrées à des pratiques concurrentielles affectant les marchés de la gestion déléguée des services d'eau et de l'assainissement en France.

L'ouverture de cette procédure ne préjuge en rien des conclusions de l'enquête.

Cette procédure était toujours en cours début 2013.

24.2 Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2012 s'élève à 208,8 millions d'euros (hors litiges argentins).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Société des Eaux du Nord

Des négociations ont été engagées depuis 2008 entre la Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU) et la Société des Eaux du Nord (SEN), filiale de Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de gestion de la distribution d'eau potable. Ces négociations portent notamment sur des avenants anciens, signés en 1996 et 1998, et aujourd'hui remis en cause par la collectivité.

LMCU et la SEN sont en désaccord sur la remise en cause de ces avenants. Pour arbitrer ce sujet technique et ancien, LMCU et SEN ont décidé conjointement fin 2009, comme cela est prévu au contrat, de faire appel à une commission arbitrale indépendante. Cette commission présidée par Monsieur Michel Camdessus, ancien Directeur Général du Fonds Monétaire International, a rendu ses conclusions le 30 mars 2010.

Malgré les conclusions du rapport de la commission, et à l'occasion du Conseil Communautaire du 25 juin 2010, LMCU a voté des projets unilatéraux d'avenants au contrat qui comprenaient notamment l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 115 millions d'euros à l'encontre de la SEN. Ce titre a été émis en date du 29 juillet 2010.

Deux recours tendant à l'annulation de la délibération du 25 juin ainsi que des avenants unilatéraux pris en son application ont été introduits devant le tribunal administratif de Lille en date du 6 septembre 2010 par la SEN ainsi que par Lyonnaise des Eaux en sa qualité d'actionnaire de la SEN.

Ces recours ont été examinés lors de l'audience fixée au 29 janvier 2013. Le délibéré est attendu dans un délai de deux mois.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ - désormais GDF SUEZ - et ses co-actionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fe ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'Etat argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Les audiences ont eu lieu dans le courant de l'année 2007 pour les deux arbitrages. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fe a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. Le règlement du passif est en cours. La proposition prévoit un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'Etat argentin. SUEZ et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Pour mémoire, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont - préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et à la mise en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY - conclu un accord portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations détenues par SUEZ dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

Le Groupe estime que les provisions qui sont comptabilisées dans les comptes relatives à ces litiges sont appropriées.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'Etat argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fe. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis.

Un rapport préliminaire de l'expert a été remis au CIRDI à la fin de l'année 2012.

United Water (Etat de New York, États-Unis)

En mars 2008, certains riverains de la rivière Hackensack dans le comté de Rockland (Etat de New York) ont déposé auprès de la cour suprême de l'Etat de New York, une réclamation d'un montant total de 66 millions (ultérieurement porté à 130) de dollars américains à l'encontre de United Water (New York) à la suite d'inondations consécutives à des pluies torrentielles.

Ces riverains allèguent un défaut d'entretien du réservoir et du barrage de Lake DeForest attenant au réservoir de Lake DeForest qui, à la suite de ces pluies torrentielles, n'aurait pas fonctionné correctement et n'aurait pas permis un déversement progressif des eaux dans la rivière Hackensack sur laquelle il est érigé, causant ainsi des inondations chez ces riverains. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales dont United Water est l'opérateur se déversant en amont du barrage, les riverains, pourtant situés en zone inondable, réclament à l'encontre de United Water des dommages et intérêts compensatoires d'un montant de 65 millions de dollars américains ainsi que des dommages et intérêts punitifs d'un montant équivalent alléguant une négligence dans l'entretien du barrage et du réservoir de Lake DeForest.

La société United Water, estime ne pas être responsable des inondations ni de l'entretien du barrage et du réservoir et que les plaintes ne devraient pas pouvoir prospérer. United Water a déposé une « motion to dismiss » en juillet 2009 visant à faire juger qu'elle n'avait pas l'obligation d'exploiter le barrage en tant qu'ouvrage de prévention des inondations. Le rejet de cette demande prononcé le 27 août 2009 a été confirmé le 1er juin 2010. United Water a interjeté appel de cette dernière décision.

La demande de dommages et intérêts punitifs a été rejetée en date du 21 décembre 2009, puis confirmée le 11 février 2010 suite à l'appel interjeté par les riverains. Elle a été définitivement rejetée le 31 mai 2011.

La demande de dommages et intérêts compensatoires a été rejetée le 12 octobre 2012 par la Cour Suprême du Comté de Rockland. Les riverains ont introduit un recours à l'encontre de cette dernière décision, lequel a été rejeté le 30 janvier 2013. Les riverains disposent d'un ultime délai expirant le 21 février 2013 pour faire appel de la décision du 12 octobre 2012.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

United Water (Indiana, États-Unis)

United Water Services Inc et le « Gary Sanitary district » ont signé le 10 avril 1998 un contrat d'une durée de 10 ans portant sur l'exploitation et la maintenance d'une usine de traitement des eaux usées. Ce contrat a été reconduit pour 5 ans en mai 2008.

Le 20 octobre 2008, à la demande du Department of Justice (DOJ) de l'Etat de l'Indiana, une inspection a été conduite au sein des installations gérées par United Water afin de rechercher les preuves d'une atteinte éventuelle à l'environnement.

A la suite de ces investigations, le DOJ a contesté le protocole afférent à la prise d'échantillons d'effluents avant déversement. La position du DOJ a été totalement rejetée par United Water.

Au surplus, aucun dommage à l'environnement n'a été relevé par le DOJ ni aucune intention de United Water de se soustraire à la réglementation applicable démontrée.

De multiples réunions se sont tenues entre United Water et le DOJ afin de mettre un terme à cette procédure dans des conditions acceptables pour les deux parties. A l'automne 2010, le DOJ a fait part à United Water qu'il n'était pas prêt à un accord.

Le 8 décembre 2010, United Water Services Inc et deux de ses employés ont été inculpés par un grand jury fédéral pour non-respect des dispositions du Clean Water Act.

Par décision rendue le 9 novembre 2012 par un jury fédéral, United Water Services Inc ainsi que les deux employés inculpés ont été reconnus non coupables des faits reprochés par le DOJ.

La décision n'est pas susceptible d'appel.

Sita Australia

En novembre 2008, des habitants du quartier de Brookland Greens Estate situé dans la banlieue de la ville de Casey- Etat de Victoria, Australie- ont intenté une « *class action* » devant la Cour Suprême de l'Etat de Victoria à l'encontre de la ville de Casey.

Du biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone) produit par la décharge de Stevensons road- et appartenant à la ville- migrerait par le sous-sol et menacerait des habitations construites à proximité. Les plaignants invoquent une perte de valeur de leurs habitations et demandent à ce que la juridiction saisie détermine le montant du préjudice.

En avril 2009, la ville de Casey a appelé Sita Australia en garantie au titre de prestations de service fournies par Sita Australia entre 2003 et 2007 en relation avec la fermeture et le recouvrement de la décharge.

Sita Australia ainsi que d'autres intervenants ont été également mis en cause directement par les plaignants en date du 15 novembre 2009.

Après diverses tentatives de médiation de 2009 à 2011, un accord transactionnel, intervenu en date du 23 mai 2011 entre les riverains et la ville de Casey, a mis fin à la « *class action* » et subrogé la ville dans les droits des riverains.

Le litige devait être examiné par la Cour Suprême de l'Etat de Victoria au cours du premier semestre 2012. Une nouvelle médiation organisée en février 2012 a donné lieu à des concessions significatives de la part des plaignants permettant ainsi la signature d'un accord transactionnel entre l'ensemble des parties et la clôture de ce litige. L'indemnité mise à la charge de Sita Australia a été intégralement versée par la compagnie d'assurance.

Degrémont (Melbourne)

SUEZ ENVIRONNEMENT, avec sa filiale Degrémont, a remporté au mois de juillet 2009, au sein d'un véhicule de financement spécialement constitué à cet effet, Aquasure, le projet d'une usine de dessalement d'eau de mer mené par l'Etat de Victoria. Le contrat d'une durée de trente ans porte sur le financement, la conception, la construction puis l'exploitation de l'usine. Cette usine

composée de trois lignes de production d'une capacité totale de 450 000 m3 d'eau potable par jour permettra de répondre à environ un tiers des besoins en eau de l'agglomération de Melbourne.

Aquasure, véhicule spécialement créé pour le projet et détenu par plusieurs fonds et investisseurs (dont SUEZ ENVIRONNEMENT à hauteur de 21 %) est signataire des accords avec l'Etat du Victoria. Aquasure a ensuite attribué le contrat relatif à la phase de conception et de construction de l'usine à une co-entreprise entre Thiess (Groupe Leighton, génie civiliste leader en Australie à hauteur de 65 %) et Degrémont (à hauteur de 35 %). La phase d'exploitation a été confiée à une co-entreprise entre Degrémont (60 %) et Thiess (40 %).

Le calendrier contractuel prévoyait une mise en production progressive d'eau dessalée à compter du 19 décembre 2011 et la réception de l'usine à la date du 30 juin 2012.

Les travaux de construction ont démarré au mois de septembre 2009. Cependant, la progression du chantier a été impactée significativement par (i) des aléas climatiques majeurs et (ii) un activisme syndical particulièrement aigu (mouvements sociaux et faible productivité persistante).

L'impact des événements susvisés sur le calendrier contractuel a conduit à un report des dates de mise en production et de réception de plusieurs mois.

Le 15 décembre 2011, un moratoire (« standstill ») prévoyant le gel des plaintes jusqu'au 31 mars 2012 (éventuellement prorogeable) est intervenu entre Aquasure et la co-entreprise de construction Thiess-Degrémont.

Une charge complémentaire a été enregistrée dans les comptes annuels dont le détail est mentionné en Note 2 aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

Le 24 avril 2012, les parties susvisées ont signé un nouveau moratoire dont l'objet est d'assurer le financement d'Aquasure durant la période comprise entre le 1er juillet 2012 et au plus tôt la réception de l'usine ou le 28 février 2013 d'une part et de permettre la présentation et la poursuite des réclamations contre l'Etat du Victoria d'autre part.

La réception définitive de l'usine étant intervenue le 17 décembre 2012, les parties ont décidé de proroger les effets du moratoire jusqu'au 28 février 2013.

SUEZ ENVIRONNEMENT et son partenaire le groupe Leighton considèrent néanmoins que la majorité des surcoûts intervenus à ce jour sont liés à des éléments dont certains relèvent de la force majeure, et qu'ils ne leur sont pas imputables en totalité. Une première réclamation portant sur la survenance d'aléas climatiques majeurs durant la réalisation du projet a été notifiée par Aquasure à l'Etat du Victoria en date du 30 janvier 2013.

24.3 Litiges en matière fiscale

Sociedad General de Aguas de Barcelona

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressements de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros. De plus, en mai 2009, Agbar a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60,5 millions d'euros sans pénalités de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif a rendu son jugement relatif aux exercices 1995 à 1998 : il a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar a fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue. Dans ce cadre, la cour d'appel a d'ores et déjà rendu sa décision au titre de l'exercice 1998 puis des exercices 1995, 1996 et 1997. Ces quatre décisions ont fait l'objet d'un recours, introduit d'une part par Agbar au titre de 1998 et d'autre part par l'Etat espagnol au titre de 1995, 1996 et 1997, devant la cour suprême. Toutefois, la cour suprême n'ayant pas accepté le pourvoi introduit par l'Etat espagnol au titre des exercices 1996 et 1997, Agbar est habilitée à demander la restitution d'environ 4 millions d'euros d'impôts indûment versés (ainsi que des intérêts de retard y relatifs). Le montant du litige opposant Agbar à l'administration fiscale est donc réduit à 17 millions d'euros.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008. Au mois de juillet 2011, Agbar a obtenu une décision favorable de la cour d'appel à hauteur de 20 millions d'euros, réduisant ainsi le litige initial de 41 millions d'euros à 21 millions d'euros. Agbar a introduit un pourvoi devant la cour suprême en ce qui concerne les litiges associés aux redressements de 21 millions d'euros. Par ailleurs, l'administration fiscale espagnole s'est pourvue en cassation en ce qui concerne la décision favorable obtenue par Agbar.

Le 25 octobre 2012 Agbar a reçu la décision de la cour suprême qui a validé ce qui avait été décidé par la cour d'appel.

La décision de la cour suprême est définitive et exécutable; cela impliquera un paiement de 21 millions d'euros, plus intérêts, pour un montant maximum estimé à 29 millions d'euros, qui a été entièrement provisionné. La décision devrait être exécutée au cours du premier semestre 2013.

Enfin, en juin 2009, Agbar a saisi le tribunal administratif afin de contester les redressements effectués au titre des exercices 2002 à 2004. En juin 2012, le tribunal a rendu une décision partiellement favorable à Agbar.

Agbar a introduit une requête devant la cour d'appel en ce qui concerne les autres éléments sur lesquels Agbar n'a pas obtenu une décision favorable du tribunal administratif.

NOTE 25 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement significatif postérieur à la clôture.

NOTE 26 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2012 et 2011

L'objectif est de présenter la liste des entités couvrant 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2012	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2011
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU EUROPE							
LYONNAISE DES EAUX France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE	300, rue Paul Vaillant Couturier BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	99,2	99,1	99,2	99,1	IG	IG
SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD (SEVESC)	5-7 Rue Pierre Lescot 78000 Versailles - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	75,7	75,7	75,7	75,7	IG	IG
AGBAR	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	75,4	75,4	99,5	99,5	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso – 4, Santiago - Chili	21,4	21,4	50,1	50,1	IG	IG
UTILITY SERVICES CO, Inc	P.O. Box 1350 - 535 Courtney Hodges Blvd. - Perry, Georgia 31069 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
DECHETS EUROPE							
SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbus 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FRANCE	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA BELGIUM	5 Avenue de la Metrologie 1130 Haren - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolser Nord BP 75 - L- 3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FINLAND OY AB	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2012	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2011
INTERNATIONAL							
SITA WASTE SERVICES	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
MACAO WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macao Via - Macao - Chine	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	IP	IP
DEGREMONT	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca - Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SE POLSKA	Ul. Kopernika, 17, 02359 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ ENVIRONNEMENT SAS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

NOTE 27 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT. Les informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux sont présentées conformément au décret 2008-1487.

En milliers d'euros	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	680	694	7%	7%	565	630	13%	17%
Filiales intégrées globalement et proportionnellement	6 967	6 967	73%	74%	3 333	2 952	79%	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	126	161	1%	2%	179	-	4%	0%
Filiales intégrées globalement et proportionnellement	1 319	1 363	14%	15%	160	90	4%	2%
Sous-total	9 092	9 185	95%	98%	4 237	3 672	100%	96%
Autres prestations								
Fiscal	376	198	4%	2%	6	17	0%	0%
Autres	88	3	1%	0%	-	143	0%	4%
Sous total	464	201	5%	2%	6	160	0%	4%
TOTAL ⁽¹⁾	9 556	9 386	100%	100%	4 243	3 832	100%	100%

(1) Les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux comptes s'élèvent à 203 milliers d'euros en 2012 (143 milliers d'euros en 2011). L'intégralité de ces honoraires est versée à Ernst & Young.

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Suez Environnement Company

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Suez Environnement Company

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Suez Environnement Company, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose, pour le groupe Suez Environnement Company, l'incidence des nouveaux amendements applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. Justification des appréciations

Estimations comptables

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise financière de la zone euro dont les conséquences rendent difficile l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme. C'est dans ce contexte, décrit dans la note 1.5 de l'annexe aux états financiers consolidés, qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est précisé dans la note 1.5.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, le groupe Suez Environnement Company est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses pour préparer ses états financiers. Cette note précise également que les résultats futurs des opérations concernées pourraient être différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Ces estimations comptables significatives concernent l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions, les passifs pour renouvellement, les instruments financiers, le chiffre d'affaires réalisé et non relevé (dit « en compteur »), les marges à terminaison sur les contrats de construction et l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.
- En ce qui concerne les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, nous avons revu les données et les hypothèses sous-tendant leur mise à juste valeur et apprécié leur correcte affectation aux goodwill comptabilisés lors des prises de contrôle. Nous avons en outre vérifié que la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- En ce qui concerne la valeur recouvrable des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Nous avons revu les calculs effectués par le groupe et vérifié que les notes 1, 5, 9, 10 et 11 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- S'agissant des provisions, en particulier les provisions pour reconstitution de sites, les provisions pour litiges et les provisions pour retraites et autres avantages du personnel, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 15, 16 et 24 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- En ce qui concerne les passifs pour renouvellement, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ils ont été constitués et vérifié que la note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- S'agissant des instruments financiers, nous avons examiné les hypothèses relatives aux modèles de valorisation sous-tendant la mise à juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché et vérifié que les notes 12 et 13 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

- En ce qui concerne les ventes d'eau faisant l'objet d'un relevé de compteur en cours d'exercice comptable, le groupe procède à une estimation du chiffre d'affaires à partir d'historiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour le calcul des estimés et à vérifier que la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- S'agissant des marges à terminaison sur les contrats de construction, nos travaux ont consisté à examiner les processus mis en place par le groupe dans ce domaine, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes 1, 2, 17 et 24 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- En ce qui concerne les actifs d'impôt différés comptabilisés au titre des reports fiscaux déficitaires, nos travaux ont consisté à vérifier que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et à apprécier les hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de reports déficitaires en résultant. Enfin, nous avons vérifié que les notes 1 et 7 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Retraitement de l'information comparative

La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose l'impact de la correction d'erreur relative au calcul de la marge de l'activité de maintenance de châteaux d'eau et le retraitement de l'information comparative relative à l'exercice clos le 31 décembre 2011 effectué en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Nous avons examiné les éléments relatifs à ce retraitement et vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

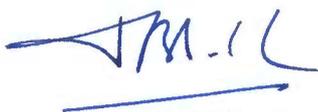
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 14 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres



Thierry Blanchetier



Isabelle Massa



Charles-Emmanuel Chosson



Pascal Macioce